

2020-2021

Master I

Sciences de l'information et des bibliothèques

LES FONDS LOCAUX ET REGIONAUX DANS LES MEDIATHEQUES DES COMMUNES DE MOINS DE 5000 HABITANTS

*Quelles différences et similitudes avec les grandes
bibliothèques ?*

JESSICA GILLARD

Sous la direction de Valérie Neveu

Jury

Valérie Neveu : directrice

Véronique Sarrazin : deuxième correctrice

Soutenue publiquement le 23 juin 2021

AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Engagement à signer et à joindre à tous les rapports, dossiers, mémoires ou thèse

Je, soussignée

Déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publié sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

Signé par Jessica Gillard le 08 / 06 / 2021

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Valérie Neveu, ma directrice de mémoire pour son aide, son soutien et ses conseils tout au long de l'élaboration de cette étude.

Je remercie tous les professionnels des bibliothèques ayant répondu à mon questionnaire en ligne, me permettant ainsi de recueillir de précieuses informations sans lesquelles je n'aurais pu rédiger ce travail.

Mes remerciements particuliers pour l'équipe de la médiathèque Robert Badinter, Florence Baudic, Alexandra Devic et Marianne Péron pour leurs réponses à propos de leur fonds local pour alimenter mon étude de cas.

Je remercie ma famille pour leur soutien et leur patience tout au long de cette année difficile et Tanguy Dupuy pour sa relecture minutieuse.

Enfin, je remercie mes camarades de promotion pour nos échanges motivants tout au long de la période de rédaction.

Table des matières

Avertissement	2
Engagement de NON-PLAGIAT	3
Remerciements	4
Introduction.....	7
I. Les fonds locaux et régionaux dans les bibliothèques des communes de moins de 5000 habitants	10
A. Le fonds local en bibliothèque de moins de 5000 habitants : un sujet méconnu.....	10
1. Une bibliographie qui délaisse les petites structures	10
2. Une enquête de terrain nécessaire : une méthodologie.....	11
B. Les fonds locaux et régionaux au sein des bibliothèques	12
1. Les publics des fonds locaux et régionaux.....	12
2. La place de ces fonds au sein des bibliothèques	17
3. Typologies des documents présents dans les fonds locaux et régionaux	22
C. Faire vivre les fonds locaux et régionaux	37
1. Les politiques d’acquisition.....	37
2. Le rôle des réseaux dans la gestion des fonds locaux	45
3. La valorisation des fonds locaux et régionaux.....	52
II. Bibliographie.....	56
A. La documentation générale sur les fonds locaux et régionaux.....	56
B. Typologies, partenariats et langues régionales.....	57
C. Etude de cas.....	59
III. Le fonds local et régional de la médiathèque Robert Badinter, Clohars-Carnoët : entre fonds breton et fonds spécialisé	60
Introduction	60
A. Un fonds local breton hétéroclite.....	62
1. Présentation générale du fonds.....	62
2. Les documents et leur place au sein de la médiathèque.....	64
B. Un fonds spécialisé : Gauguin et les peintres du Pouldu.....	67
1. Un fonds important pour l’histoire de la commune... ..	67
2. ...mais qui est aujourd’hui contesté.....	69
C. Des fonds vivants qui attirent.....	71
1. Les publics intéressés par ces fonds	71
2. La valorisation du fonds local.....	72

Conclusion	75
Table des photos	77
Table des graphiques	77
Table des tableaux	77
Annexes	78
Annexe 1 : le questionnaire :.....	78
Annexe 2, 3 et 4 : les catalogues en ligne :	81
Annexe 3 : Frépillon : Exemple d'un document du fonds local.....	82
Annexe 4 : Saint-Martin-En Haut : Fonds local en sujet puis en sujet et libellé	83
Annexe 5 : Les périodiques :.....	84
Annexe 6 : Fascicules Sociétés savantes Saint-Jean-de-Marsacq :	85
Annexe 7 : Exposition Arjuzanx, Saint-Jean-de- Marsacq :	85
Annexe 8 : Paul Gauguin, 1 ^{er} tag :	86
Annexe 10 : Exemple d'une notice du fonds Bretagne :	87
Annexe 11 : Exemple d'une notice du fonds GPP :	87

INTRODUCTION

« À la fois commun à toutes les bibliothèques et original pour chacune d'elles, le fonds local et régional est généralement considéré comme une des raisons d'être des bibliothèques municipales ». ¹ En effet, les rayons fonds locaux et régionaux me semblent être essentiels au sein des bibliothèques, comme un témoignage de la vie locale.

Un fonds local ou régional est constitué de documents d'intérêt local ou régional. Cela peut être par son sujet qui touche une problématique, un événement, un monument, un lieu ou encore une culture locale, mais aussi par son auteur ou son éditeur qui sont ancrés sur le territoire. Les premiers fonds locaux sont créés au XIX^e siècle. À cette époque les bibliothèques ont peu de moyens financiers pour enrichir leurs fonds et comptent donc beaucoup sur les dons et legs des collections d'érudits locaux et de sociétés savantes. C'est ainsi qu'en 1868 la bibliothèque d'Orléans reçoit 6800 livres et manuscrits de la part de l'Abbé Desnoyers. ² Après 1920 un ralentissement des dons est constaté. Les bibliothécaires mettent donc en place des « politiques d'achats systématiques » ³ pour faire face à ce manque. Finalement, dans les années 1970 l'intérêt historique diminue pour faire place à un goût grandissant pour l'actualité. Les acquisitions changent donc de direction pour coller à ce changement et satisfaire les usagers. On y valorise alors le libre accès, la presse ou encore l'audiovisuel. ⁴ Mais les bibliothèques des petites communes sont généralement des structures récentes et n'ont donc pas bénéficié des dons du XIX^e siècle. Elles ont pourtant suivi l'exemple des plus grandes et possèdent presque toutes au moins quelques documents d'intérêt local.

D'après l'article 24 de la charte des bibliothèques (1991), « *Les bibliothèques municipales ou intercommunales doivent constituer et entretenir, en concertation avec les archives et les musées, un fonds d'intérêt local* ». Bien que cette charte n'ait

¹ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Les fonds locaux », dans Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Editions du cercle de la librairie, 1997, p.351.

² *Ibid.* p.352.

³ *Ibid.* p.354.

⁴ *Ibid.* p.355.

pas de caractère légal, elle instaure un devoir moral aux bibliothécaires pour la création et l'entretien d'un fonds d'intérêt local au sein de leur bibliothèque. De plus, elle préconise la mise en place de partenariats avec les autres structures culturelles, principe que nous verrons par la suite.

Lorsque l'on étudie les fonds locaux et régionaux, la première question à se poser est de savoir quelles sont les différences et les similitudes entre ces deux termes. Selon François Hauchecorne, conservateur en chef de la bibliothèque municipale d'Orléans, le seul critère qui définit ces fonds est la dimension géographique. Le fonds local a tout de même un aspect plus précis que le fonds régional : un sujet et un espace géographique plus limité. Mais cet espace géographique n'a pas de définition stricte et bien souvent les bibliothèques font déborder leur fonds puisqu'il est complexe d'en définir une limite. Cependant, un critère pourrait bien définir ce fonds local : la limite géographique dans laquelle la bibliothèque se tient à l'exhaustivité. La plupart des auteurs que j'ai pu lire étaient d'accord avec cette définition sauf Noé Richter qui précise la définition du fonds local sur ce qu'il peut contenir : *« la richesse et la valeur de l'information qu'il apporte, provient précisément du fait qu'il accueille libéralement les « ouvrages de circonstance, les plagiats, les simples résumés et autres productions » inutiles sans doute au progrès de l'histoire, mais certainement indispensables à la connaissance d'un milieu »*.⁵ Dans cette étude je parle plus volontiers de fonds locaux pour une facilité de langage mais ce terme désignera les deux sans vraiment faire de distinction.

Mais ici, tous les fonds locaux ne vont pas être étudiés puisque j'ai décidé de consacrer mon étude aux bibliothèques et médiathèques des communes de moins de cinq-mille habitants. Pourquoi ce choix ? Ce sont les structures que je connais le mieux par mon expérience professionnelle mais également de ma fréquentation individuelle des bibliothèques donc cela m'a paru évident lors de ma définition du sujet. De plus, les petites bibliothèques sont généralement délaissées dans les études professionnelles. Pourtant elles sont nombreuses et ont leurs spécificités. *« Si l'on prend en compte les bibliothèques publiques de petites dimensions, [...] ce n'est pas,*

⁵ RICHTER Noé, « La documentation locale », Bulletin des bibliothèques de France, 1963, n° 5, p. 201-207.

comme les statistiques officielles l'affirment, 4 000 bibliothèques que compte la France, mais plus de 10 000. Dans le monde rural, les petites bibliothèques jouent un rôle majeur, en étant parfois le seul lieu de vie de la commune, et leur fréquentation est en progression, dans un environnement national où l'usage des bibliothèques stagne ». ⁶ Le personnel y est moins nombreux et parfois moins formé que le personnel des bibliothèques plus grandes et ils doivent donc être multi-tâches pour pouvoir effectuer tout ce que la gestion d'une bibliothèque nécessite. Pour les politiques d'acquisitions elles sont rarement tournées vers une dynamique patrimoniale et de conservation mais plutôt sur des documents de loisir pour satisfaire un public moins spécialisé. Il y a donc tout un pan bibliothéconomique à étudier au sein des petites bibliothèques.

L'enjeu de cette étude est de définir la place et le rôle des fonds locaux dans les bibliothèques des communes de moins de 5000 habitants mais également de les comparer à ceux des bibliothèques plus grandes qui sont, elles, beaucoup plus étudiées.

Pour cela, dans un premier temps j'exposerai les fonds locaux en général. Cela passera par la présentation de la recherche sur ce sujet puis de leur place et de la typologie des documents qui les composent pour, enfin, m'attarder sur comment faire vivre ces fonds locaux et régionaux dans et hors des médiathèques. Pour ce qui est de l'étude de cas, c'est la médiathèque Robert Badinter de Clohars-Carnoët et son fonds local qui sera étudié puisqu'il a la particularité d'avoir une section de fonds spécialisé intitulé Paul Gauguin et les peintres du Pouldu. Pour cela il y a aura une présentation générale du fonds local breton puis du fonds spécialisé qui est important pour l'histoire de la commune mais qui connaît aujourd'hui des contestations. Enfin nous verrons que ce sont des fonds qui attirent les usagers notamment grâce à leur valorisation par l'art.

⁶ BURLE Louis, « La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire : rencontre avec quelques bibliothèques remarquables », Bulletin des bibliothèques de France, 2012, n° 2, p. 28-31.

I. LES FONDS LOCAUX ET REGIONAUX DANS LES BIBLIOTHEQUES DES COMMUNES DE MOINS DE 5000 HABITANTS

- A. Le fonds local en bibliothèque de moins de 5000 habitants : un sujet méconnu
1. Une bibliographie qui délaisse les petites structures

Excepté quelques études, « *il n'existe pas d'étude approfondie et détaillée sur le sujet. Ce n'est probablement pas un hasard, car les fonds locaux et régionaux présentent deux caractéristiques fondamentales : l'une est la spécificité de chaque fonds particulier existant concrètement dans chaque bibliothèque avec des contours et des contenus qui diffèrent, l'autre vient de ce que presque tout ce qui peut être dit sur la façon de constituer ou traiter le fonds local peut également l'être de quelque autre fonds sous l'un de ses aspects* ». ⁷

« *La pauvreté de la littérature professionnelle sur les fonds locaux tiens peut-être à ce qu'il n'y a pas plus différent que deux fonds locaux, et qu'il est de ce fait difficile de généraliser sur leur compte. Au-delà de la notion géographique, le fonds local d'une bibliothèque n'est-il pas justement ce qui va la distinguer de toutes les autres ?* » .⁸

Ces deux citations ont trente-quatre ans d'écart et pourtant, nous constatons que la problématique du manque de travaux sur les fonds locaux et régionaux reste la même. Aujourd'hui encore j'ai eu des difficultés à trouver une littérature suffisamment complète pour mener à bien mon étude. Pour ce faire, j'ai cherché par le biais de nombreux canaux : la bibliothèque universitaire d'Angers, le site internet des *Bulletins des bibliothèques de France* (BBF), les mémoires de l'ENSSIB, Cairn mais aussi le Sudoc pour trouver des ouvrages dans d'autres bibliothèques

⁷ HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », Bulletin des bibliothèques de France, 1982, n° 1, p. 25-30.

⁸ TOULOUSE Sarah, « Une question de territoire », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 22.

universitaires : la bibliothèque de l'Université Bretagne Sud de Lorient et celle de l'ESPE de Brest. J'ai donc commencé par lire des ouvrages et articles généraux qui m'ont permis de me rendre compte de tous les aspects qui existent autour des fonds locaux. Puis j'ai fait des recherches sur ces points précis en m'aidant notamment des bibliographies présentes dans ces ouvrages.

Seulement, toute la documentation que j'ai pu trouver aborde le sujet des fonds locaux présents dans les grandes bibliothèques publiques, délaissant les plus petites. Pour pallier cela, j'ai créé un questionnaire en ligne.

2. Une enquête de terrain nécessaire : une méthodologie

Cette enquête en ligne a été essentielle pour mener à bien mon étude puisque la littérature professionnelle ne s'est pas encore penchée sur le cas des fonds locaux des petites bibliothèques publiques. L'objectif principal était donc de combler les lacunes des sources mais cela m'a également permis de trouver des exemples singuliers auxquels je n'aurais pas eu accès sans cela. Il contenait une trentaine de questions [voir annexe 1] dont une leur demandant si je peux utiliser le nom de leur commune dans mon mémoire ou s'ils préfèrent que j'anonymise leurs réponses. C'est pourquoi vous trouverez parfois la mention « il/elle a indiqué préférer l'anonymat » lorsque je cite des exemples.

Pour diffuser ce questionnaire je l'ai d'abord posté sur des groupes rassemblant des professionnels des bibliothèques sur les réseaux sociaux. J'ai alors obtenu une vingtaine de réponses me permettant d'avoir déjà une idée du sens dans lequel mon étude partira. Puis j'ai contacté des structures comme Mobilis (Pays-de-la-Loire), Normandie livre et lecture, Ciclic Centre et ALCA Nouvelle-Aquitaine. Ce sont des réseaux qui fédèrent les bibliothèques de leur région respective et sont donc de bons intermédiaires à contacter. Toutes ne m'ont pas répondu mais celles qui l'ont fait m'ont fourni des listes de bibliothèques avec leur adresse électronique pour que je puisse leur partager mon questionnaire. Finalement, j'ai approché des bibliothèques départementales de prêt (Gironde, Creuse...). C'est cette méthode qui a été le plus efficace. Au total, j'ai obtenu quatre-vingt-onze

réponses exploitables. Mais ces réponses ne sont pas équitablement réparties géographiquement. La majorité viennent du Grand-Ouest : Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine puisque Mobilis m'a fourni une liste de bibliothèque que j'ai personnellement contacté et que les bibliothèques départementales de prêt de Nouvelle-Aquitaine l'ont partagé à toutes les bibliothèques qui dépendent d'elles.

La majorité des questions sont fermées pour permettre une analyse plus simple. Cela a pour conséquence de ne pas donner de détails. J'ai donc laissé la possibilité aux bibliothécaires qui le souhaitent de me laisser un moyen de contact et trente-deux d'entre elles ont accepté me permettant ainsi de préciser et compléter leurs réponses lors d'échanges par mail.

B. Les fonds locaux et régionaux au sein des bibliothèques

1. Les publics des fonds locaux et régionaux

*« Le fonds local se caractérise par un public à la fois totalement local et totalement extérieur : ses usagers sont tout à la fois le public actuel (avide d'ancrage culturel et social), la collectivité locale dans son avenir (qui parie sur sa pérennité), et les érudits, chercheurs et savants extérieurs à la collectivité (et intéressés à sa vie comme aux créations documentaires qu'elle a pu faire naître) ».*⁹

Dans l'absolu, les fonds locaux et régionaux peuvent attirer toutes sortes de publics pour des raisons diverses. En effet, les fonds locaux étant très hétérogènes, toute personne peut y trouver un intérêt qu'importe ses préférences. C'est l'un des seuls fonds de bibliothèque à avoir une telle diversité de public, *« ni les fonds courants, ni les fonds patrimoniaux, ni les fonds spécialisés ne présentent un tel équilibre dans les intérêts de multiples publics ».*¹⁰

Historiquement, les fonds locaux et régionaux ont été créés par et pour les érudits, chercheurs et étudiants locaux. En effet, ils étaient les principaux donateurs des bibliothèques et les usagers majoritaires de celles-ci. Ils

⁹ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 176.

¹⁰ *Ibid.* p. 176.

appartenaient en outre au même milieu social que les bibliothécaires. Puis au début du XX^e siècle le public élitiste est caricaturé et il y a une vraie volonté d'un retour à plus de diversité avec la présence de toutes les couches de la société.¹¹ Dans les années 1960-1970, on n'oppose plus le public savant au « grand public » et le constat est fait que les deux se côtoient au sein des bibliothèques municipales puisque le public traditionnel continue de venir et le nouveau s'intéresse à l'histoire et au patrimoine de son environnement de vie. Cela s'accroît encore plus dans les années 1980 et de nombreux amateurs se lancent dans des travaux de recherche à propos de événements locaux. C'est pourquoi, comme l'explique Sarah Toulouse, fonds locaux et patrimoniaux se confondent et ont tendance à attirer les mêmes publics.¹² Pour attirer de nouvelles personnes, il a fallu changer les façons de faire et rendre les fonds locaux et régionaux plus attractifs.

a. Rendre la consultation plus simple pour attirer un nouveau public : Généralisation du prêt et numérisation.

*« Rendre la bibliothèque localement universelle, c'est bien, pour André-Pierre Syren, répondre à ces impératifs de valorisation, d'appropriation par le plus grand nombre et de multiplicité des accès aux collections. Comparé à la « bulle de la Belle au Bois Dormant dans un monde mouvant », le fonds local, sous-fonds des fonds patrimoniaux, doit s'affranchir de la technicité de l'approche patrimoniale, qui fige dans l'archive le « fait local » et empêche par là même son appropriation ».*¹³

Tout d'abord il a été nécessaire de généraliser la possibilité d'emprunt des documents de ce fonds. Les usagers des bibliothèques publiques ont l'habitude de pouvoir emporter à leur domicile les documents qu'ils souhaitent pour les consulter à leur aise. Rendre cela possible permet de ne pas faire de différence d'importance entre ces documents et ceux du fonds général, par

¹¹ RIOUST Laure, *De l'érudit aux usagers. Publics des fonds locaux et régionaux en bibliothèque municipale : évolutions, pratiques et représentations*, mémoire d'étude, enssib, 2008, p. 31.

¹² TOULOUSE Sarah, « Une question de territoire », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 26.

¹³ DREYFUS Emilie, « Faire vivre la documentation régionale : rencontres Henri-Jean Martin, le 13 octobre 2014 », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2014, n°3.

conséquent chacun peut se sentir légitime de les consulter. Dans cette logique, les réponses au questionnaire sont cohérentes puisque quatre-vingt-un bibliothécaires ont répondu que la totalité de leur fonds local était empruntable contre seulement sept où l'emprunt est réglementé et non disponible sur tous les documents et une seule qui interdit entièrement l'emprunt des documents du fonds local. Parmi les restrictions, la commune de Béthisy-Saint-Pierre dans l'Oise applique des restrictions d'emprunt seulement aux documents fragiles ou épuisés et Gennes-Longuefuye ainsi qu'une autre commune¹⁴, toutes deux en Mayenne, ajoutent le critère de rareté pour retirer le droit de prêt de certains documents. Enfin, le ou la bibliothécaire de Louvie-Juzon dans les Pyrénées-Atlantiques indique « *certain documents que je ne peux cataloguer, sont consultables sur place* ». ¹⁵

Puis il a été nécessaire de rendre la recherche et la consultation documentaire plus simple et accessible aux non-initiés, « *le rôle de la bibliothèque est de réfléchir à un modèle de document numérique assurant la pérennisation et la valorisation de ces contenus* ». ¹⁶ Peu à peu les fonds locaux et régionaux sont mis en ligne, permettant ainsi une consultation partielle ou complète à distance. Cela est de plus en plus pratiqué aujourd'hui par les grandes bibliothèques municipales, sous le modèle de Google Books suivi notamment par la Bibliothèque nationale de France. En outre, la numérisation de certains documents jusque-là délaissés par la recherche peut permettre à des chercheurs de s'y intéresser et d'en tirer un enseignement. En ce qui concerne les fonds des petites bibliothèques, cela est encore très peu développé. En effet, quatre-vingt-deux bibliothèques ont répondu ne pas avoir de politique de numérisation de leurs fonds contre seulement six réponses positives. Il y a plusieurs raisons à cela mais les deux principales sont des questions de temps et de budget. De plus, cela n'est pas toujours perçu comme

¹⁴ Elle a indiqué préférer l'anonymat.

¹⁵ Dans cette étude, toutes les citations de bibliothécaires sont issues du questionnaire ou des mails échangés.

¹⁶ MEYER Anne, « La fabrique des fonds locaux : construire des partenariats », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.38-45.

utile car les documents ne sont pas considérés comme rares et précieux et les professionnels n’y pensent pas nécessairement. La bibliothécaire de la commune de Connaux dans le Gard s’est questionnée sur « *l'utilité d'une numérisation : Les mêmes documents sont-ils conservés dans d'autres bibliothèques plus importantes à proximité du village, les BMVR (bibliothèques municipales à vocation régionales) ou centres d'archives de la région ?* » notamment pour éviter un gaspillage de temps et de crédit. En outre, la commune de Saint-Jean-de-Marsacq dans les Landes, donne l’argument des droits d’auteur puisque, en effet, il faut une autorisation des ayants-droits pour numériser et diffuser un document qui n’est pas tombé dans le domaine public. Un autre argument qui revient plusieurs fois est celui du manque de compétence des bibliothécaires de ces petites communes pour la numérisation. Enfin, dans ce même sens, certaines pensent, à juste titre ou non, que la numérisation ne fait pas partie des missions des bibliothèques municipales. Parmi les réponses positives il y a celle d’Assérac en Loire-Atlantique qui indique : « *parallèlement au fonds local nous numérisons des archives familiales qui nous sont confiées pour une courte durée et nous les publions sur Asseracmemoirepatrimoine (un site et une page Facebook)* ». Il ne s’agit pas directement de numérisation de documents du fonds local mais cela met tout de même en avant une mission de numérisation d’une petite bibliothèque publique.

b. Y a-t-il un type public des fonds locaux et régionaux des petites bibliothèques ?

L’étude de cette question va se baser essentiellement sur les réponses obtenues dans le questionnaire à la question ouverte : Selon vous, y a-t-il un profil type de l’usager des fonds locaux ? Si oui, quel est-il ?

Ce que l’on peut constater c’est que la grande majorité des réponses sont négatives ou renseignent tellement de critères différents qu’elles rendent difficile, voire impossible, la création d’un profil type. C’est le cas de réponses tels que « *seniors, usagers intéressés par l’histoire, touristes pour découvrir la région, usagers très variés pour les romans du fonds local* ». Ces réponses sont très vagues et ne permettent pas de définir un profil puisque la mention « usagers intéressés par l’histoire », englobe toute sorte de personnes. Pourtant s’il y a bien

un critère qui revient presque systématiquement lorsque quelqu'un tente une définition c'est celui de l'âge. En effet, vingt et une bibliothèques ont mentionné l'âge avancé du public qui s'intéresse aux fonds locaux. Mis à part ce stéréotype du vieil érudit, plusieurs ont mentionné les adultes au sens large, les étudiants mais aussi les enfants, venus consulter les documents pour un exposé scolaire. En effet, comme l'explique Laure Rioust, « *un troisième type de public attire peu à peu l'attention, celui des scolaires, drainé par l'orientation nouvelle de la pédagogie scolaire qui cherche de plus en plus à éveiller les élèves aux connaissances générales à partir de l'étude des réalités locales* ». ¹⁷ Ce nouveau public pose plusieurs questions telles que la conservation des documents, les jeunes publics étant généralement moins précautionneux ce qui peut provoquer la dégradation de l'état des documents. La question de la cohabitation entre adultes et enfants pose aussi problème, ces deux publics étant traditionnellement séparés au sein des bibliothèques pour des soucis de bruit principalement.

Ensuite, il y a souvent l'idée que ces fonds sont majoritairement consultés par des hommes. Mais les réponses ont été assez mitigées et huit réponses mentionnent les femmes ou un genre non défini contre six exclusivement masculins. Pour expliquer cela, la bibliothèque de Devecey dans le Doubs et une commune des Alpes-Maritimes ¹⁸ ont précisé que la consultation des documents dépend de la typologie de ces derniers : les documentaires intéressent principalement des hommes tandis que les romans sont surtout empruntés par des femmes.

Outre tous ces critères, dans le désordre, sont venus les férus d'histoire, les touristes, les simples curieux et les personnes cultivées ou provenant de catégories socio-professionnelles élevées. Enfin trois personnes ont répondu que les fonds locaux intéressaient les nouveaux habitants souhaitant se renseigner sur la commune et la région tandis que cinq ont affirmé qu'il s'agissait plutôt

¹⁷ RIOUST Laure, *De l'érudit aux usagers. Publics des fonds locaux et régionaux en bibliothèque municipale : évolutions, pratiques et représentations*, mémoire d'étude, enssib, 2008, p. 32.

¹⁸ Elle a indiqué préférer l'anonymat.

d'habitants de longue date. Ce dernier exemple montre bien qu'il est difficile de se mettre d'accord sur un profil type d'utilisateurs des fonds locaux et régionaux. Le ou la bibliothécaire de la commune de Bardos dans les Pyrénées-Atlantiques a bien résumé cela en écrivant « *risque de généralité outrancière... Mon expérience dans d'autres bibliothèques m'a appris que non, il n'y a pas d'utilisateur-type, quoiqu'on puisse en penser et projeter sur ce type de représentation ; le public est infiniment plus pluriel et déroutant que les boîtes dans lesquelles on voudrait bien le ranger pour nos commodités statistiques...* ».

2. La place de ces fonds au sein des bibliothèques

a. Cadre institutionnel : le fonds local est-il une évidence ?

« *La rareté des réflexions sur le fonds local montre à l'évidence qu'il représente une pente si naturelle du patrimoine que ses principes d'acquisition, de répartition, de traitement ne sont pas discutés, et aussi qu'il ne fait sur le plan bibliothéconomique l'objet d'aucun enjeu. Pourtant, à y voir de plus près, la vision de ce fonds et les pratiques qui en découlent sont variables et, plus qu'en d'autres domaines, la distance est grande entre la théorie et son application* ».¹⁹ Lorsqu'un sujet semble évident, il est rare qu'il soit remis en cause. Historiquement les fonds locaux avaient une importance singulière pour les chercheurs et érudits. Il s'agissait de la fréquentation principale des bibliothèques mais également des principaux moyens d'acquisition pour celles-ci puisqu'elles avaient peu de moyens financiers et acceptaient donc volontiers les dons et les legs. Cela avait donc pour conséquence que les collections des bibliothèques étaient à l'image de leurs donateurs plus que de leur public.²⁰ De plus, les professionnels des bibliothèques appartenaient également au milieu érudit et ont donc continué à favoriser les ouvrages patrimoniaux et locaux plutôt que la lecture de divertissement jusqu'aux années 1970, même lorsque les dons ont commencé à diminuer, obligeant à des achats. À cet instant, l'essor de la lecture publique et l'intérêt pour l'actualité a

¹⁹ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Les fonds locaux », dans Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Editions du cercle de la librairie, 1997, p.355.

²⁰ *Ibid.*, p.354.

métamorphosé les fonds locaux et régionaux en y intégrant des romans, des périodiques d'actualités ou encore des documents multimédias lorsqu'ils sont apparus. Aujourd'hui, bien qu'il n'y ait aucune obligation légale, la majorité des bibliothèques françaises possèdent un fonds local ou régional. « *Le fonds local est l'unique fonds spécialisé dont la présence soit affirmée et commune pour toutes les bibliothèques municipales et uniquement pour elles* ». ²¹ Celui-ci peut être de taille importante ou très modeste selon la taille et le budget de la structure mais aussi de l'intérêt du bibliothécaire pour l'histoire et la vie locale. Comme le souligne François Hauchecorne, « *il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur l'intérêt qui s'attache au fonds local et régional, tout particulièrement dans les bibliothèques municipales. Celui-ci apparaît comme répondant à l'une de leurs vocations de base* ». ²² Parmi les quatre-vingt-onze réponses au questionnaire, seules sept bibliothécaires indiquent ne pas avoir de fonds local. La bibliothèque de la commune d'Eecke dans les Hauts-de-France explique que c'est « *parce que le fonds ne sortait pas. Si besoin, nous pouvons emprunter à la médiathèque départementale du Nord ou au réseau* ». Cette réponse met en évidence deux points : tout d'abord, dans les petites communes n'ayant pas de forte identité locale, ces fonds ne sont pas très prisés par les usagers. Enfin, ces petites bibliothèques peuvent compter sur un acteur majeur dont nous étudierons le rôle par la suite : les bibliothèques départementales de prêt. Mais lorsque l'on étudie plus en profondeur leurs réponses, seules deux d'entre elles n'ont véritablement pas de documents qu'ils identifient comme local. Les autres ont indiqué ne pas en avoir mais ont tout de même coché la présence de documents d'intérêt local mais mélangés avec le reste des collections. C'est le cas d'une bibliothèque de Gironde qui explique « *nous avons des documents formant un fonds local mais qui ne sont pas dans un espace dédié* ». ²³ La bibliothèque de Vieilleville en Loire Atlantique, justifie ce choix par un « *manque de place et de budget* ». En effet, avec des

²¹ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 176.

²² HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, n° 1, p. 25-30.

²³ Elle a indiqué préférer rester anonyme

bâtiments parfois exigus et un budget restreint pour les plus petites communes, il peut être compliqué d'aménager un véritable espace dédié aux fonds locaux car il pourrait être perçu comme un gaspillage d'espace qui ne bénéficie pas aux autres documents ayant plus de succès auprès des usagers.

b. Le choix entre espaces dédiés et mélange avec le reste des collections : questions physiques et numériques.

Décider de mélanger ou non son fonds local avec le reste des collections est essentiel pour définir une signalétique particulière qui permet de ne pas perdre les documents du fonds local et de les repérer d'un simple coup d'œil. Le fonds local ou régional étant particulier, il est souvent mis à part et possède son propre espace au sein des établissements. Mais cela demande un fonds suffisamment développé et, dans ce cas, la place nécessaire à l'installation d'étagères spécifiques. Parmi les réponses au questionnaire, soixante-et-onze bibliothèques ont répondu posséder un espace dédié à leur fonds local. À l'inverse, dix-sept ont répondu négativement.

Le même principe devrait être appliqué sur le catalogue en ligne de la bibliothèque. « *Si dispersion il y a, elle ne menacera pas la visibilité des collections locales et régionales, la dynamique des projets, pourvu que le catalogue et la bibliothèque numérique proposent des facettes permettant de reconstituer virtuellement les collections [...] que le site web de la bibliothèque les mettent en valeur* ». ²⁴ En effet, le catalogue en ligne joue un rôle essentiel dans la mise en valeur du fonds afin de faire connaître son contenu aux usagers et aux autres bibliothèques voisines. Mais si l'on veut réellement avoir une aide à l'exploitation du fonds local, « *le catalogage habituel n'est pas suffisant* ». ²⁵ Une indexation à l'aide de vedettes de lieux peut compléter les vedettes matières pour faciliter la recherche. En outre, ces dernières peuvent être déterminées à partir de la

²⁴ MEYER Anne, « La fabrique des fonds locaux : construire des partenariats », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.39.

²⁵ *ibid.*

quatrième de couverture ou de façon plus poussée avec un réel dépouillement, notamment lorsqu'un ouvrage ne parle d'un sujet local que partiellement. Ce dépouillement est conseillé pour les périodiques puisqu'il n'est pas aisé de s'y documenter lorsque les thèmes abordés ne sont pas précisés lors du catalogage. Mais comme l'explique François Hauchecorne, « *le bibliothécaire est obligé de procéder différemment selon les genres de documents à traiter. Il lui faut s'adapter à la composition de son fonds local, aux circonstances particulières à sa bibliothèque et notamment à ce qui a déjà été fait avant lui, et tenir compte aussi du temps qu'il peut effectivement consacrer au classement et au traitement du fonds* ». ²⁶ En effet, bien que quelques vedettes matières peuvent être intégrées aux notices, pour le dépouillement cela est loin d'être systématique au sein des petites bibliothèques. C'est une manipulation qui prend beaucoup de temps et qui nécessite de connaître des instruments tels que Rameau qu'une partie du personnel de ces structures ne maîtrisent pas par manque de formation et de temps.

Pourtant, certains professionnels font de leur mieux pour mettre en avant leur fonds local au sein de leur catalogue. Mais il n'existe pas qu'une seule façon de le faire. En allant visualiser les catalogues en lignes des différentes bibliothèques ayant répondu au questionnaire, plusieurs schémas sont ressortis. La bibliothèque de Flamanville dans la Manche insère la mention « fonds local » dans les vedettes matières « genre » pour n'avoir qu'à taper ce terme pour visualiser tous les documents qui en font partie [voir annexe 2]. La bibliothèque de Frépillon dans le Val d'Oise est encore plus précise en doublant cette mention dans les vedettes matières « genre » et « centre d'intérêt » [voir annexe 3]. Pour la bibliothèque de Saint-Martin-en-Haut, le choix est fait de mentionner l'appartenance au fonds dans le sujet et voire de le rajouter au libellé [voir annexe 4].

²⁶ HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », Bulletin des bibliothèques de France, 1982, n° 1, p. 25-30.

c. *Des documents en réserve pour une meilleure conservation*

Certains documents rares, fragiles ou précieux ne sont pas en libre accès afin de les préserver de possibles dégâts, « *pour tout ce qui est manuscrit ou ancien, le problème de conservation ne se pose pas en d'autres termes que pour les autres fonds précieux. L'accès en demeure toujours indirect et il ne peut être question de communiquer ces documents à n'importe qui dans n'importe quelles conditions, encore moins de les prêter à domicile. D'autre part, la place normale de la partie la plus précieuse du fonds est tout naturellement à la réserve* ». ²⁷ Mais bien que cela soit courant dans les grandes bibliothèques patrimoniales, cela est plus rare dans les petites bibliothèques qui nous intéressent ici. En effet, leurs collections étant souvent constituées de documents classiques, et ces bibliothèques n'ayant pas une forte vocation de conservation, les mettre en réserve ne semble pas important. Sur les quatre-vingt-onze réponses au questionnaire, seules deux bibliothèques ont des documents de leur fonds local rangés en magasin. « *Certains documents sont en réserve mais ils restent empruntables. Manque de place pour ranger les ouvrages dans la bibliothèque ou trop fragiles pour les laisser en libre accès* ». ²⁸ Ici l'emprunt est donc tout de même possible. Ce n'est en revanche pas le cas dans la bibliothèque d'Aubrives dans les Ardennes. Leur fonds se compose de photos, de dessins et de cartes. Ce sont des documents fragiles, sûrement uniques dont l'emprunt est interdit et la consultation limitée. Pour ces types de documents, il est possible d'en faire des reproductions pour le prêt ou la consultation sur place tout en laissant les originaux en réserve pour les préserver et éviter qu'ils soient détériorés. Cela peut être intéressant lorsque l'établissement est fréquenté par des étudiants ayant besoin de consulter des cartes anciennes ou des photos pour leurs travaux universitaires. Mais cela concerne peu les petites bibliothèques, souvent éloignées des centres de recherche universitaires. Ces précautions ne sont donc pas des priorités pour les bibliothécaires de ces structures.

²⁷ HAUCHECORNE François, « *Fonds local et régional* », Bulletin des bibliothèques de France, 1982, n° 1, p. 25-30.

²⁸ LEMOIGNE Laetitia de la Médiathèque Saint-Caprais-de-Bordeaux

Le cas des documents d'actualité, avec notamment les revues, est particulier. Les journaux et revues sont généralement de faible qualité car ils sont pensés pour être consultés au moment de leur publication. Le papier et la reliure sont fragiles et nécessitent d'être peu manipulés et conservés à plat afin d'être consultés dans le futur. Mais cela irait à l'encontre de leur rôle. Ils sont donc très largement prêtés à un large public venant parfois en bibliothèque municipale uniquement pour consulter le journal du jour. En effet, « *la nécessité de conservation ne doit en effet pas aller à l'encontre de l'information du public, ce que seul l'accès direct permet commodément* ». ²⁹

Enfin, entreposer des documents en réserve n'est pas suffisant pour garantir leur bonne conservation. Les papiers, de faible qualité, s'acidifient avec le temps tandis que les journaux s'effritent et ne sont donc plus consultables après quelques années. Pour remédier à cela, il existe des boîtes au PH neutre, permettant de protéger les documents de l'air et de la lumière mais, bien que généralisées dans les centres d'archives, elles sont encore rares au sein des réserves des petites bibliothèques rendant ainsi la conservation compliquée, voire impossible, sur le long terme.

3. Typologies des documents présents dans les fonds locaux et régionaux

« *Encyclopédique* » est un adjectif que l'on accole volontiers au fonds local [...] Pourtant son étude rapprochée amène à se demander si toutes les parties du savoir y sont également représentées ou plutôt si le rôle des sciences humaines n'y est pas, comme par le passé, dominant. On n'y voit guère de sciences ou de droit par exemple. Les facettes du fonds local nous amèneraient plutôt à la notion d'*éclectisme, de variété* ». ³⁰ Cela est également vrai pour les typologies de documents qui peuvent être présents au sein des fonds locaux : tous documents ou objets peuvent, techniquement, y entrer. Les fonds locaux sont donc multisupports et on peut y trouver des écrits, manuscrits ou tapuscrits, des images

²⁹ HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », Bulletin des bibliothèques de France, 1982, n° 1, p. 25-30.

³⁰ JOCTEUR-MONTROZIER, « Les fonds locaux », dans Jean-Paul Oddos (dir.), Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives, Paris, Editions du cercle de la librairie, 1997, p.357.

(photos, dessins, affiches, cartes postales...), des objets (costumes, médailles, pièces de monnaies...) ainsi que les documents multimédias (CD et DVD). Par conséquent, comment choisir quels sont les documents qui peuvent intégrer, ou non, le fonds local ? Tout d'abord, pour les fonds locaux qui existent depuis longtemps, l'histoire de celui-ci a un rôle dans les acquisitions actuelles. « *Telle bibliothèque aura hérité via les confiscations révolutionnaires d'un cabinet de dessins et d'estampes telle autre aura reçu en don au XIX^e siècle une collection de menus ou de jeux de cartes, et elles auront poursuivi dans cette voie* ». ³¹

En plus de la typologie, on peut ajouter le critère du lieu d'édition ou d'impression. Mais ce critère semble moins suivi par les bibliothécaires. En effet, ce n'est pas parce qu'un document est édité ou imprimé localement qu'il aura un quelconque intérêt local. « *Viendrait-il en effet, par exemple, à l'idée du bibliothécaire de Vendôme de considérer comme faisant partie de son fonds local la production des PUF ?* ». ³²

a. Les documents d'information et patrimoniaux

Les documents d'informations et patrimoniaux sont les plus présents au sein des fonds locaux et régionaux, quelle que soit la taille de la bibliothèque concernée. En effet, ces fonds ayant une forte connotation historique et géographique, ce sont les documents qui y ont trouvé leur place le plus naturellement. De nombreuses typologies de documents peuvent entrer dans cette appellation. À ce propos, le questionnaire en ligne nous renseigne sur les types de documents présents dans les bibliothèques ayant répondu. Leurs réponses sont répertoriées dans le tableau ci-après.

³¹ TOULOUSE Sarah, « Une question de territoire », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 23.

³² HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, n° 1, p. 25-30.

Typologie	Nombre de bibliothèques possédant cette typologie de document (sur 91)
Livres imprimés	82
Périodiques	36
Photos	8
Dessins	8
Manuscrits	7
Cartes	7
Estampes	2
Médailles	0

Tableau 1 : Typologies de documents

Parmi les personnes ayant répondu avoir un fonds local, seules cinq d'entre elles ne possèdent pas de livres imprimés au sein de celui-ci (mais il peut s'agir d'une erreur puisque certaines ont indiqué avoir un fonds local mais n'ont coché aucun type de document). Le livre imprimé est donc sans conteste la typologie de document la plus présente au sein des fonds locaux et régionaux et ce, qu'importe la taille de la bibliothèque. Ce sont des documents communs, faciles d'accès, à prix relativement abordable, généralement peu rares et précieux (pour les documents contemporains du moins). Les documents peuvent donc être prêtés facilement, sans restriction particulière.

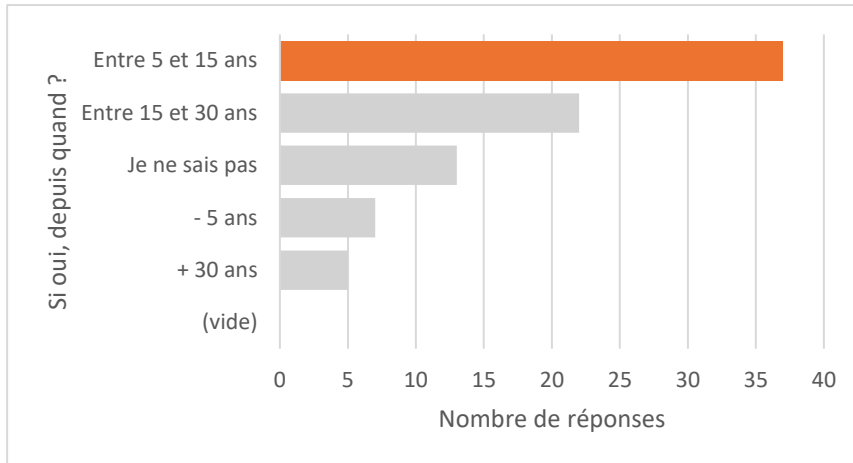
« *Revues et magazines sont pour les lecteurs de chaque jour le moyen de saisir cette vérité qui passe* ». ³³ En effet, les magazines et autres périodiques sont des publications qui permettent d'exposer rapidement de nouvelles informations pour les diffuser au plus grand nombre avant qu'elles ne deviennent désuètes : « *la fraîcheur est la qualité première du périodique* ». ³⁴ C'est également un secteur qui se caractérise par une grande instabilité avec des apparitions et disparitions régulières. Le nombre de titres est élevé et leurs fréquences de publication oscillent entre quotidienne et trimestrielle voire annuelle. Selon un rapport du

³³ BETHERY Annie (dir.), *Revues et magazines d'aujourd'hui : guide des périodiques à l'intention des bibliothèques publiques*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1990, page 5.

³⁴ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 287.

ministère de la Culture en 2018, il y avait 3900 titres différents. Parmi eux, la presse locale représente quatre cent dix-neuf titres [voir Annexe 5]. Toutefois, les revues et journaux locaux sont souvent de toutes petites productions, pas toujours officielles. Tous les titres ne sont donc pas comptabilisés dans ce rapport. Cette presse se divise en plusieurs secteurs selon l'échelle de l'information et les sujets abordés. Pour les fonds locaux ce sont donc les revues à thématiques locales ou dont les informations concernent le territoire. C'est une typologie de documents très présente et appréciée par les usagers des bibliothèques. C'est également un média privilégié pour les informations locales puisque leur impression est moins onéreuse qu'un livre et leur tirage peut se faire de façon beaucoup plus rapide. Sur les quatre-vingt-onze réponses obtenues au questionnaire, trente-six bibliothèques ont indiqué posséder des périodiques au sein de leur fonds local. Par exemple, la bibliothèque de Barcelonnette dans les Alpes-de-Haute-Provence a trois abonnements de périodiques liés au fonds local : « *l'Alpe* », « *Alpes magazine* », et « *Toute la Vallée-La vie en Ubaye* ». Les deux premiers concernent la chaîne de montagne dans sa globalité tandis que la dernière traite de la vallée dans laquelle la commune de Barcelonnette est implantée. Ici la notion de local est donc prise au sens large pour englober les sujets qui concernent la commune.

Mais historiquement ce sont les manuscrits qui ont fait leur apparition en premier au sein des fonds locaux et ils y ont longtemps gardé une place prépondérante. Ils étaient considérés comme des outils d'érudition et leur légitimité n'était donc pas contestée. Aujourd'hui encore ces documents ont une place importante dans les fonds locaux et régionaux à dimension patrimoniale et ils intéressent toujours chercheurs et amateurs. Il s'agit généralement de documents anciens, acquis par les bibliothèques par achat ou don pour former à terme un fonds abondant. En ce qui concerne les bibliothèques des petites communes, elles sont récentes pour une grande partie. Dans le questionnaire, les réponses à la question concernant l'ancienneté de la structure des répondants se répartissent ainsi :



Graphique 1 : Âge des fonds locaux

Des structures aussi récentes n’ont donc pas pu bénéficier des nombreux dons du XIX^e siècle pour constituer un fonds riche de culture locale. De plus, n’étant pas des bibliothèques patrimoniales, acquérir des fonds locaux n’est pas perçu comme prioritaire par les professionnels qui préfèrent garder leur budget pour des documents d’actualités, plus adéquats avec les attentes de leurs usagers. Malgré cela, certaines petites bibliothèques, sept parmi les répondantes au questionnaire, ont des documents manuscrits au sein de leur fonds local. C’est le cas de la commune de Saint-Laurent-Médoc en Gironde : « *nous avons des livres dans notre fond local ancien et récent qui traitent de la faune, de l’océan que nous avons tout à côté, des vignes et du vin. Des livres sur Bordeaux et même sur le Pays-Basque. Nous trouvons surtout en majorité des livres sur l’histoire du Médoc et de l’estuaire de la Gironde. Nos manuscrits sont empruntables et traitent de divers sujets des contes d’Aquitaine au régionalisme en Gascogne* ». ³⁵ Nous pouvons constater que l’aire géographique concernée par le fonds local est assez conséquente. Cette réponse renseigne surtout sur la présence de manuscrits pour lesquels le prêt est possible. Cela permet de les mettre au même niveau que les autres documents et de les rendre plus accessibles pour les usagers qui souhaiteraient les consulter. Cela peut être risqué et ne sera pas possible dans une bibliothèque patrimoniale ou de conservation puisque la protection des documents n’est plus assurée une fois qu’ils sont sortis des murs de la

³⁵ TORDEUR Elodie de la médiathèque de Saint-Laurent-Médoc

bibliothèque. Mais cette bibliothèque a tout de même un objectif de conservation de ses collections du fonds local. Elodie Tordeur, bibliothécaire de Saint-Laurent-Médoc, explique qu'ils ont deux classeurs de photographies et de cartes postales représentant la commune. Contrairement aux manuscrits, ces documents ne sont pas empruntables, le risque de les abîmer étant trop important. La récolte de cette typologie de documents iconographiques est encouragée par le rapport de 1981 dans ces termes « *les bibliothèques s'attacheront tout particulièrement à recueillir des images relatives à leur région* ». ³⁶ Pourtant, le tableau reprenant les réponses du questionnaire démontre que ce n'est pas une typologie de documents présente en grand nombre dans les petites bibliothèques. De nouveau, cela s'explique par le fait que les petites bibliothèques de lecture publique n'ont pas spécialement la place, le temps et le budget pour gérer ces collections. Les usagers ne s'attendent d'ailleurs pas particulièrement à retrouver ce genre de documents dans leurs petites bibliothèques. De plus, même dans les grandes bibliothèques, la conservation et la signalisation des images restent lacunaires. ³⁷ Il est donc compliqué de les repérer efficacement sans faire de cas par cas.

Ensuite, il y a des documents plus particuliers. La médiathèque de Saint-Caprais-de-Bordeaux possède des estampes dans son fonds local. « *Les estampes sont celles de Léo Drouyn regroupées dans la Collection « Léo Drouyn, les albums de dessins » qui est à l'origine de la création des Éditions de l'Entre-deux-Mers* ». ³⁸ L'Entre-deux-Mers est une région naturelle à l'est de Bordeaux et Saint-Caprais fait partie de la communauté de communes « *Les Portes de l'Entre-deux-Mers* » avec dix-sept autres bibliothèques. La collection des estampes de Léo Drouyn est éparpillée dans chacune d'entre elles. Ces ouvrages sont onéreux (45 euros le tome et certains thèmes sont en deux tomes) et ce partage permet de répartir les coûts entre les bibliothèques et d'éviter les doublons.

³⁶ « *Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques* », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1982, n° 12, p. 657-688.

³⁷ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Les fonds locaux », dans Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Editions du cercle de la librairie, 1997, p.360.

³⁸ LEMOIGNE Laetitia de la médiathèque Saint-Caprais-de-Bordeaux

Les répondants étaient invités à décrire leurs fonds particuliers. C'est le cas de la bibliothèque de Saint-Jean-de-Marsacq, dans les Landes. Elle possède des fascicules et extraits de bulletins de sociétés savantes [voir annexe 6]. Il s'agit d'articles tirés de bulletins de la « *Société de Borda* », de la « *Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne* », ou des extraits d'actes de colloques : « *ces fascicules font entre 10 et 20 pages pour les plus courants, un, un peu plus important fait 56 pages. Ils datent des années 1970 et 1980 (entre 1974 et 1988 pour être précis)* ». Ces documents leur ont été donnés par la famille d'un habitant de la commune qui était professeur d'histoire et membre de la société de Borda. Il s'agit d'une société savante ayant pour objectif d'écrire sur l'histoire des Landes à travers des articles qui paraissent trimestriellement. Cet exemple démontre que malgré leur forte baisse en nombre et en importance, les dons et legs d'érudits locaux restent un moyen pour les bibliothèques d'acquérir des documents patrimoniaux à intégrer à leurs collections.

Enfin, les documents papiers ne sont pas les seuls à pouvoir intégrer un fonds local ou régional et, comme indiqué dans l'article 3 de la Charte de la conservation dans les bibliothèques, des objets peuvent aussi en faire partis. C'est le cas dans de grandes bibliothèques telles que celle de Grenoble mais il est plus difficile d'en trouver dans les petites communes : aucune des bibliothèques questionnées n'a répondu en posséder. Ce sont souvent des objets anciens, rares ou uniques et leur acquisition peut s'avérer compliquée pour ces petites bibliothèques. De plus, ils peuvent se sentir illégitimes de posséder de tels objets et les laisser à d'autres acteurs comme des musées ou des associations, plus compétentes pour des missions de collecte, de conservation et de valorisation.

b. Les romans

Les romans sont des documents particuliers au sein des fonds locaux et régionaux. Il n'est pas toujours simple de choisir entre les intégrer à l'espace dédié au fonds local, en faire une étagère spécifique près des romans ou les intégrer aux autres romans avec une signalétique particulière ou non. « *Selon les cas, il sera pertinent de faire une place à la fiction régionaliste dans un fonds local le plus*

souvent envisagé comme un fonds documentaire, ou de maintenir ses romans dans le fond de littérature ». ³⁹ Lorsque le choix est fait de mélanger les romans d'intérêt local aux autres romans du fonds littérature, il est tout de même possible de les distinguer pour qu'ils soient plus simples à repérer. C'est ce qui est appliqué à la médiathèque de Barcelonnette dans les Alpes-de-Haute-Provence qui les distingue par une bande verte sur le dos.

Parmi les réponses au questionnaire, cinquante-neuf bibliothécaires ont répondu avoir mis les romans dans le fonds local. Ils ont ensuite expliqué les critères que devaient remplir le roman pour pouvoir être intégrés au fonds local. L'argument le plus récurrent est celui de l'auteur local étant né ou ayant résidé sur le territoire. Cela est confirmé par François Hauchecorne qui émet une certaine réserve sur ce critère en expliquant qu'un auteur né dans une région n'écrit pas nécessairement sur elle. Il peut aussi passer l'essentiel de sa vie loin de sa région d'origine. Dans ce cas, il n'a pas forcément sa place au sein d'un fonds local ou régional. Cependant, s'il a réellement participé à la vie locale ses écrits devront intégrer ces fonds. ⁴⁰ Ensuite il y a les intrigues qui se déroulent sur le territoire, celui-ci pouvant aller de la commune à la région. Enfin, les romans d'éditions locales ou d'autoédition de personnalités locales. Pour l'autoédition, il n'est pas toujours aisé de connaître les parutions puisqu'elles sortent des circuits habituels d'acquisition. *« Désormais la veille sur internet et les réseaux sociaux est indispensable. On a même vu se créer des entreprises d'autoédition via le financement participatif, d'œuvres d'intérêt local, qu'elles soient imprimées ou musicales. Ces productions échappent donc aux circuits traditionnels de l'édition et de la librairie »*. ⁴¹

La commune de Grignols en Gironde indique quant à elle y mettre les ouvrages des auteurs venant participer à leur salon du livre. Avec des critères comme ceux-ci, on peut se demander si les genres littéraires présents dans les fonds locaux sont

³⁹ HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 36.

⁴⁰ HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, n° 1, p. 25-30.

⁴¹ HAQUET Claire, *ibid* p. 32.

hétéroclites ou si, au contraire, la diversité se fait rare avec des critères aussi restreints. Dix genres ont été mentionnés de cette façon :

Policier	14
Terroir	13
Historique	10
Littérature générale	4
Récits de vie	3
Biographies/Autobiographies	3
Sciences-fictions	2
Contes	2
Littérature jeunesse	2
Bandes dessinées	1

Tableau 2 : Genres des romans

Malgré la forte domination des romans policiers, du terroir et historiques, les romans d'un fonds local peuvent être diversifiés et donc convenir à toute sorte de public.

c. *Les documents en langue régionale*

Selon la charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992 (non reçue en France), ces langues se définissent selon deux critères. Tout d'abord, il faut qu'elles soient « *pratiquées traditionnellement ou historiquement sur un territoire d'un État par les ressortissants de cet État, qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État* » et deuxièmement, qu'elles soient « *différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État* ». ⁴² Lorsque l'on prend cette définition, « *la majorité des pays de la planète sont plurilingue. Et, de ce point de vue, la France ne constitue pas une exception. C'est même un des pays d'Europe qui présente la plus grande diversité linguistique* ». ⁴³

⁴² LE NAIL Jacqueline, « Langues régionales et bibliothèques », Bulletin des bibliothèques de France, 2007, n° 3, p. 36-45.

⁴³ SIBILLE Jean, *Les langues régionales*, Flammarion, Dominos, 2000, p. 4-5.

Jean Sibille a créé une carte montrant la situation des langues régionales en France (ci-contre).⁴⁴ En effet, bien que le français soit la langue nationale, il y a, selon Bernard Cerquiglini en 1999, soixante-quinze langues parlées sur le territoire français dont une vingtaine en France métropolitaine.⁴⁵ Parmi ces langues, certaines ont une tradition écrite (le Breton depuis le VIII^e siècle, l'Occitan, le Basque, le Corse etc.). Par conséquent, une culture écrite s'est développée et avec elle, des sorties littéraires. C'est le cas notamment de la langue bretonne qui a profité de la signature de la Charte culturelle de Bretagne entre 1978 et 1982 pour devenir une langue officielle. Les langues locales faisant partie du patrimoine et les publications faisant généralement référence au territoire sur lequel la langue est parlée, les fonds locaux et régionaux les ont naturellement intégrés. Selon Jérôme Schweitzer, ce ne sont pas des fonds ordinaires, ils ont trois spécificités. Tout d'abord, la production éditoriale est faible et dépasse rarement la centaine de production par an. Cela est un frein à une vraie politique d'acquisition puisque le choix est réduit (en 2019, selon l'office public de la langue bretonne, quarante-vingt-onze titres en langue bretonne sont sortis). Les bibliothécaires peuvent difficilement se cantonner à un type de publication, la diversité devient obligatoire. De plus, il y a une représentation inégale des publications selon les secteurs (majoritairement des ouvrages de poésie et d'apprentissage linguistique). Deuxièmement, certaines langues ne sont pas standardisées.

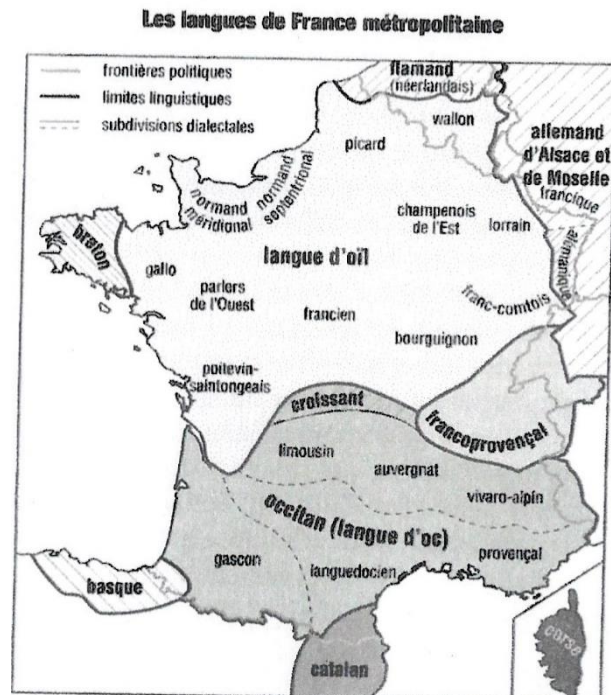


Photo 1 : Les langues en France métropolitaines

⁴⁴ SIBILLE Jean, *Les langues régionales*, Flammarion, Dominos, 2000, p. 13.

⁴⁵ SCHWEITZER Jérôme, « Les langues régionales : une politique documentaire en miroir ? », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.72.

Certains locuteurs peuvent donc avoir des difficultés à lire la langue qu'ils maîtrisent pourtant bien sous une forme légèrement différente. C'est le cas notamment de la langue bretonne qui diffère selon les pays qui délimitent historiquement le territoire. Cela réduit donc le public potentiel qui pourrait être intéressé par ces acquisitions. Enfin, les bibliothécaires ne maîtrisent pas toujours la langue régionale. Ces fonds sont donc gérés par des personnes qui ne sont pas directement concernées et qui peuvent donc se trouver en difficulté pour comprendre le sujet des documents et conseiller les usagers.⁴⁶ Sans oublier le fait que les locuteurs des langues régionales sont de moins en moins nombreux. En 1950, la langue bretonne en dénombre environ un million contre seulement deux-cent-vingt-cinq-mille actifs en 2019.⁴⁷ Pour Jacqueline Le Nail, « *les collections en langues régionales ou minoritaires en bibliothèques municipales ont une visibilité très inégale, aléatoire et liée à la présence de personnel motivé et compétent dans ces langues, ou/et ayant surtout une attitude de respect pour ces langues et une certaine curiosité d'esprit* ». ⁴⁸ Mais la présence de langues régionales au sein des bibliothèques dépend surtout de la région dans laquelle se situe la bibliothèque. En effet, toutes les régions n'ont pas une identité et une culture fortes. La présence de langues régionales n'est pas non plus systématique. Les régions les plus concernées sont généralement celles se situant aux frontières du pays (Bretagne, Occitanie, Pays basque, Corse, Alsace, etc.). Trente-deux communes ont répondu posséder des ouvrages en langue régionale. À la question demandant les langues concernées, trois sont revenues plusieurs fois : l'Occitan (quatorze), le Sarthois⁴⁹ (quatre) et le Basque (trois). Ce dernier est à chaque fois combiné à l'Occitan. Mais ces données ne sont pas très représentatives du territoire français puisqu'on pourrait notamment imaginer une présence plus importante de la langue bretonne. Seules deux bibliothèques bretonnes ont répondu aux

⁴⁶ SCHWEITZER Jérôme, « Les langues régionales : une politique documentaire en miroir ? », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.73.

⁴⁷ Office public de la langue bretonne, 2018

⁴⁸ LE NAIL Jacqueline, « *Langues régionales et bibliothèques* », Bulletin des bibliothèques de France, 2007, n° 3, p. 36-45.

⁴⁹ Les répondants signalent des ouvrages en « langue sarthoise » mais il ne peut s'agir que d'ouvrages patoisants, le dialecte sarthois ne constituant pas une langue.

questionnaire et seule une possède ce genre de documents. Enfin, plusieurs bibliothécaires ont répondu avoir des documents en patois (vendéen, de l'île de Noirmoutier ou encore landais). Cela démontre une certaine hiérarchisation des langues, mais même si certaines peuvent être considérées comme moins importantes que d'autres, les bibliothèques locales ont à cœur de les faire vivre à travers leurs collections.

Le 21 mai 2021 a été promulgué la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (loi Molac). Ce texte reconnaît l'existence d'un patrimoine linguistique qui regroupe la langue française et les langues régionales. Cette loi oblige notamment les communes ne possédant pas de classe bilingue à « *contribuer aux frais de scolarité des écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue* ». Cette disposition va permettre de former de nouveaux locuteurs qui pourraient devenir de futurs usagers souhaitant accéder à une documentation en langue régionale. Enfin, cette loi dispose que la signalétique en langue régionale est reconnue au sein des services publics. La loi démontre donc, qu'après avoir causé le recul de leurs utilisations, l'Etat souhaite redonner vie aux langues régionales, véritable patrimoine présent dans nos régions.

d. Les documents multimédias

Le terme de « documents multimédias » rassemble les documents d'image et de son de tout type. Aujourd'hui, ils sont principalement constitués de CD pour le son et de DVD (classiques et blu ray) pour l'image. Les autres supports tels que les VHS et cassettes audios sont progressivement abandonnés pour des raisons d'obsolescence du matériel. Malgré un retour en force des vinyles au sein des foyers et donc des médiathèques, ce phénomène ne concerne pas, pour le moment, les fonds locaux.

L'intégration de ce type de documents n'est pas toujours une priorité, les structures préférant préserver leur budget pour des livres, jugés plus classiques et touchant davantage d'usagers. La bibliothèque Carré d'art de Nîmes constitue un cas particulier puisque leur fonds local a été enrichi musicalement par la découverte de CD et de vinyles d'intérêt local formant ainsi le fonds « *les sons d'ici* ». Depuis l'intégration de ces documents au sein du fonds local, Mireille

Vincent, la bibliothécaire qui en a la charge, effectue une veille en fréquentant les événements musicaux locaux afin d'acquérir de nouveaux enregistrements. Cela reste un cas particulier, puisque généralement ces documents sont peu ou pas présents au sein des fonds locaux et régionaux. En effet, seules douze bibliothèques ayant répondu au questionnaire en possèdent.

e. La faible présence d'éphémères

« Le terme d'éphémères permet d'embrasser une grande diversité de types documentaires tout en insistant sur leurs caractéristiques communes ». ⁵⁰ En effet, les éphémères sont toutes sortes de documents, souvent d'une ou deux pages sur papier « volant » et qui concernent des événements très locaux. Il y en a de toute sortes : des programmes (de spectacles, d'expositions, de congrès...), de la publicité, des brochures, des étiquettes, des affiches, des cartes postales, des pièces administratives, des titres de transport, des tracts, des papiers à en-tête, des menus ou encore des faire-part. Ce sont donc des documents fragiles qui n'avaient pas vocation à être conservés. Par conséquent, malgré leur nombre important au départ, ils peuvent rapidement devenir rares, voire impossibles à trouver. Pourtant, ces imprimés peuvent être de véritables témoins de l'activité de la région. C'est le cas des étiquettes qui, comme l'explique François Hauchecorne, sont « *incontestablement des témoignages imagés de l'activité économique* ». ⁵¹ Les bibliothécaires souhaitant entretenir un fonds d'éphémères doivent donc être réactifs pour les conserver et empêcher leur dégradation. Ils doivent aussi travailler en coopération : chaque bibliothécaire est susceptible de collecter un éphémère. En effet, les éphémères ne sont pas inscrits au sein du circuit éditorial traditionnel. ⁵² Cette collecte se fait souvent sur le temps libre du professionnel lors d'événements locaux notamment. Historiquement, ce sont les amateurs qui se sont d'abord intéressés aux éphémères puisqu'ils étaient

⁵⁰ MONTIGNY Séverine, « les éphémères, un cas particulier », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, la boîte à outils, 2016, n°36, p.78.

⁵¹ HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1982, n° 1, p. 25-30.

⁵² MONTIGNY Séverine, *Ibid.*

délaissés et dénigrés par les chercheurs.⁵³ En effet, seul, un éphémère n'a pas d'intérêt pour les chercheurs. En revanche, s'ils sont en nombre, ils deviennent plus intéressants pour ces derniers. Ils permettent alors de mettre en lumière une tendance locale. Prenons l'exemple d'un tract de spectacle de danse traditionnelle. Un seul tract présent dans une collection montrera que ce type de spectacle a eu lieu une fois. Mais si la collection comporte des dizaines de programmes avec des dates différentes, cela pourrait montrer que le territoire en organise beaucoup et donc, que la danse traditionnelle a une importance culturelle pour ce dit territoire. Cet intérêt des amateurs pour les éphémères débute dès l'Ancien Régime. Ils commencent alors à rassembler des documents à propos d'événements auxquels ils ont assisté, notamment les mazarinades. Il s'agit d'écrits satiriques attaquant le cardinal Mazarin durant la Fronde, une période de troubles qui touche le Royaume de France entre 1648 et 1653. En France la majorité des collections d'éphémères datent des XIX^e et XX^e siècle mais ce sont celles de l'Ancien Régime qui ont été le plus étudiées « *soit [parce] que les corpus semblent plus maîtrisables, soit [car] ils permettent de traiter l'histoire événementielle, plus « noble »* ». ⁵⁴ Aujourd'hui il y a trois façons de récolter ces éphémères : des dons de collectionneurs, le dépôt légal imprimeur ou la collecte volontaire des bibliothécaires. Tout cela concerne principalement les grandes bibliothèques. En ce qui concerne les petites, sur les quatre-vingt-onze réponses, seules six bibliothèques ont répondu positivement à la présence d'éphémères au sein de leur fonds local. Parmi l'importante liste de possibilités, six typologies d'éphémères ont été citées : les programmes, les publicités et les brochures, les affiches, les cartes postales et les tracts. Ce faible nombre de petites bibliothèques possédant des éphémères ainsi que leur faible diversité met en lumière le fait que ces documents ne sont pas des priorités pour des structures de taille modeste. Cela peut s'expliquer par le fait que ces petites bibliothèques sont souvent gérées par une équipe de bénévoles ou de salariés n'ayant pas spécifiquement une

⁵³ MONTIGNY Séverine, « Les éphémères, un cas particulier », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, la boîte à outils, 2016, n°36, p.80.

⁵⁴ *Ibid.*, p.78.

formation bibliothéconomique poussée. Par exemple, la bibliothèque de Vérac en Gironde est implantée sur une commune de moins de mille habitants et est entièrement gérée par une équipe de bénévoles. À la question de la non-présence d'éphémères, ils ont répondu « *la non-conservation des éphémères vient surtout d'un manque d'espace pour stocker les documents et aussi car nous ne savions pas que ces documents pouvaient faire partie d'un fond local* ». Ce sont donc des documents très peu connus et donc logiquement oubliés par la majorité des bibliothèques françaises. Les éphémères étant des documents particuliers ils besoin d'un mode de traitement adapté : « *devant la masse il faut renoncer à un traitement à la pièce, sauf peut-être pour les pièces exceptionnelles. Le mieux est de choisir le niveau de description le plus adapté à la communication, généralement le dossier* ». ⁵⁵ Il y a alors deux solutions pour les cataloguer : l'unimarc et l'EAD. La première est la plus accessible aux bibliothécaires puisque la méthode est semblable à celle utilisée pour les ouvrages. La seconde est quant à elle une technique d'archiviste que les bibliothécaires ne connaissent généralement pas puisqu'ils n'y sont pas formés. Sur les six réponses positives obtenues, deux ont indiqué cataloguer en unimarc, trois n'ont pas répondu à cette question et la dernière, la bibliothèque de Saint-Sulpice-de-Faleyrens en Nouvelle-Aquitaine, a indiqué que « *les brochures en question sont des documents donnés par l'Office de tourisme de Saint Emilion, donc de promotion de la région, pas cataloguées mais à disposition du public qui peut en prendre librement. Elles sont dans le rayonnage à plat pour plus de visibilité* ». Ici ces documents sont donc présents dans la bibliothèque mais avec un statut très particulier puisque l'on ne peut pas les retrouver dans le catalogue. De plus, il semblerait que les usagers puissent les prendre sans avoir à les restituer. Il s'agit donc pas d'un système de fonctionnement classique de bibliothèque. Pourtant, François Hauchecorne explique que « *mieux vaut une information sommaire que pas d'information* ». ⁵⁶

⁵⁵ MONTIGNY Séverine, « Les éphémères, un cas particulier », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, la boîte à outils, 2016, n°36, p.85.

⁵⁶ HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, n° 1, p. 25-30.

C. Faire vivre les fonds locaux et régionaux

1. Les politiques d'acquisition

« *Aborder la question des acquisitions dans une bibliothèque, c'est plonger au sein même des fondations, du fonctionnement, de la légitimité de cette bibliothèque* ». ⁵⁷ En effet, les acquisitions d'une bibliothèque sont le socle de son bon fonctionnement. C'est la bonne gestion de celles-ci, en corrélation avec le désherbage, qui va permettre d'avoir une cohérence documentaire au sein des fonds. Mais pour garantir son bon fonctionnement et sa cohérence, il est essentiel qu'elle soit respectée et conservée dans le temps, indépendamment du changement de personnel ou de tutelle. C'est pour cela que les bibliothécaires ont rapidement ressenti le besoin de rédiger les politiques documentaires de leurs établissements. C'est une question de légitimité auprès de la tutelle, des usagers et des successeurs. Mais en plus d'une politique d'acquisition générale relative à l'établissement, certains fonds particuliers peuvent nécessiter une politique documentaire spécifique. C'est le cas des fonds locaux et régionaux. « *Une politique documentaire pour le fonds doit être rédigée en complémentarité avec la politique générale de l'établissement* ». ⁵⁸ Cette phrase de Claire Haquet démontre que les fonds locaux sont des fonds particuliers demandant un traitement à part, avec budget propre et des politiques d'acquisition et de désherbage à part. Cela n'est malheureusement pas toujours applicable lorsque la taille et le budget de l'établissement ne permettent pas d'avoir un personnel réservé à ce fonds local ou régional. En revanche, il arrive parfois que de petites structures considèrent leur fonds local comme un fonds particulier et élaborent donc une politique documentaire qui leur est dédiée. En outre, comme l'explique Emilie Dreyfus, l'établissement d'un périmètre géographique dédié au fonds local est souvent compliqué, puisqu'il y a une « *difficulté politique à circonscrire historiquement ou administrativement les limites d'un territoire se retrouve dans la difficulté à définir*

⁵⁷ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p.9.

⁵⁸ HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 30.

les frontières du fonds local et ainsi à construire une mémoire locale facilement appropriable par la population ».⁵⁹

a. Peu de politiques documentaires spécifiques aux fonds locaux

Pour être efficace, la politique documentaire d'un fonds local doit comporter plusieurs éléments. Il faut tout d'abord définir les bornes géographiques et temporelles du fonds pour avoir un résultat homogène et cohérent. Pour les bornes géographiques, plusieurs échelles sont possibles allant d'un quartier de la ville à la région administrative sur lequel la bibliothèque est implantée. Ce choix peut dépendre de plusieurs facteurs : le budget alloué au fonds, le maillage des fonds locaux dans la région ou encore le degré de coopération entre les bibliothèques voisines. *« Le domaine d'acquisition du fonds local est soumis à des règles très strictes de contenu et de champs géographique : la bibliothèque du village collecte et conserve les documents concernant strictement l'histoire et la vie du village, celle du bourg chef-lieu de canton où d'arrondissement ils ajoutent les documents sur ce canton ou cet arrondissement, ainsi que ceux intéressant les hameaux et villages dépourvus de bibliothèque municipale ».⁶⁰* Dans les faits, cette théorie est-elle appliquée ? Dans le questionnaire, à la question de l'échelle utilisée pour le fonds local, les réponses se découpent ainsi (certaines communes ont coché plusieurs réponses) :

Commune	17
Département	42
Région	42

Tableau 3 : Echelles géographiques

De plus, il y avait la possibilité de préciser sa réponse ou de donner une échelle différente. Trois communes dont La Réole en Gironde, ont répondu faire leurs acquisitions pour le fonds local à l'échelle de l'intercommunalité. La

⁵⁹ DREYFUS Emilie Dreyfus, *Faire vivre la documentation régionale : rencontres Henri-Jean Martin, le 13 octobre 2014*, Bulletin des bibliothèques de France, 2014, n°3.

⁶⁰ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 178.

communauté de commune du Réolais est composée de quarante et une communes de petites tailles (entre 4355 et 88 habitants en 2018). Toutes ces communes ne possèdent pas une bibliothèque et c'est donc La Réole, la plus peuplée, qui a le rôle de composer un fonds local qui englobe ses voisines. L'autre notion qui est apparue, avec quatre réponses, est celle de frontière. Lorsqu'une commune se situe à la frontière entre deux départements, région ou même pays, leur fonds local concerne les deux côtés de cette frontière. C'est le cas notamment de la commune de Barcelonnette, en Alpes-de-Haute-Provence, à la frontière avec l'Italie et qui intègre donc la région du Piémont à son fonds local. Enfin, la commune de Cauterets dans les Hautes-Pyrénées étend son fonds local à toute la chaîne de montagne. La politique documentaire va également définir les typologies de documents entrant dans le fonds local, « *l'idéal est bien sûr celui d'une collecte systématique et multisupport, visant la plupart du temps une conservation exhaustive* ». ⁶¹ La théorie de l'échelle géographique dépendant de la taille ou l'importance de la commune n'est donc pas toujours respectée. C'est donc bien le ou la bibliothécaire en charge du fonds qui définit l'échelle géographique selon les spécificités du territoire.

Faire valider la politique documentaire spécifique au fonds local ou régional par sa tutelle offre aux bibliothécaires une aide et une direction à suivre pour gérer ce fonds. Cette action permet aussi de justifier certaines acquisitions et d'expliquer la conservation ou non des documents, à la fois auprès de la tutelle et auprès des usagers. « *Il convient d'être capable d'explicitier ses choix en matière d'acquisition et de conservation face à une tutelle, des lecteurs ou les auteurs eux-mêmes qui n'ont pas forcément la même vision du « local » qu'a souhaité se donner l'établissement* ». ⁶² Il s'agit donc d'une protection pour le ou la bibliothécaire. Mais, bien que systématique dans les grandes bibliothécaires, ces politiques d'acquisition sont particulièrement rares dans les plus petites structures. Sur les quatre-vingt-onze réponses, seules huit bibliothécaires ont

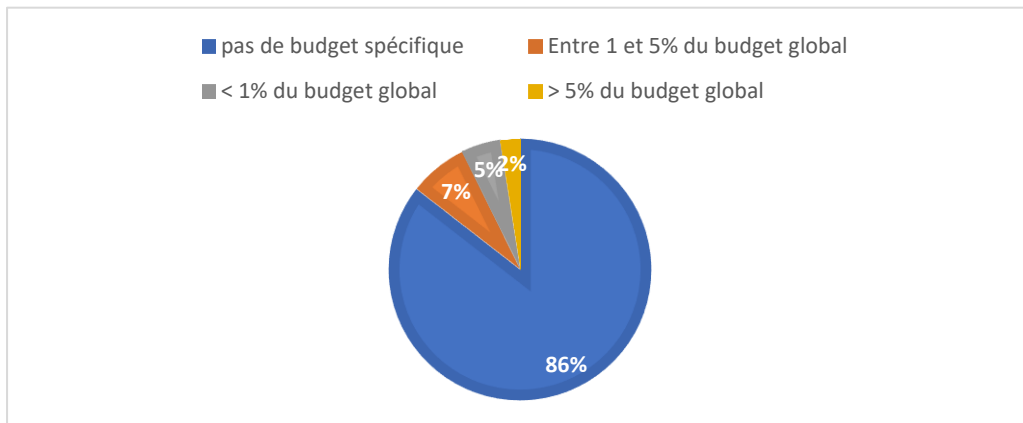
⁶¹ HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 30.

⁶² *Ibid.*, p. 35.

répondu avoir une politique documentaire rédigée spécifiquement pour leur fonds local.

b. Le budget relatif aux fonds locaux

« Sur le plan des moyens (financiers, personnels), le fonds local mériterait d’être parfois plus clairement individualisé. Hormis dans les bibliothèques classées qui dispose d’un service de documentation régionale ou locale, son budget n’émerge au budget de la bibliothèque que d’une manière assez faible (1 à 5%), parfois d’ailleurs difficilement discernable du secteur étude ou patrimoine. Une répartition claire, un pourcentage supérieur sont indicatif d’une politique volontariste ». ⁶³ Cela reste très vrai aujourd’hui, notamment dans les petites bibliothèques. Voici comment les réponses traitant du pourcentage du budget alloué au fonds local se répartissent :



Graphique 2 : Budgets alloués aux fonds locaux

Pour la grande majorité des bibliothèques ayant répondu, elles n’ont donc pas de budget spécifique alloué à leur fonds local ou régional et celui-ci est donc intégré au budget global de l’établissement. Cela pourrait s’expliquer par le lien entre politique documentaire et budget puisque ce dernier y serait intégré. Toutefois, « les objectifs budgétaires sont trop souvent considérés comme étrangers à la politique d’acquisition : le bibliothécaire pense maîtriser la nature de ses achats à partir d’un budget donné, mais reçoit parfois ce budget comme une

⁶³ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Les fonds locaux », dans Jean-Paul Oddos (dir.), Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives, Paris, Editions du cercle de la librairie, 1997, p.363.

contrainte sur laquelle il n'a pas de prise ». ⁶⁴ En effet, sur les douze bibliothèques ayant un budget spécifiquement alloué à leur fonds local, seules Saint-Sulpice-le-Dunois dans la Creuse et La Châtaigneraie en Vendée ont une politique documentaire rédigée pour leur fonds local. Inversement, des bibliothèques ayant une politique documentaire spécifique à leur fonds local n'ont pas défini de budget pour celui-ci. C'est le cas de cinq bibliothèques comme celles de Sadirac ou Le Verdon-sur-Mer, toutes deux en Gironde. Les bibliothèques qui le souhaitent pouvaient préciser leur budget. Certaines ont répondu des sommes précises telles que 2700 € pour Doix en Vendée, 1200€ pour Châteauneuf en Vendée également, 1000€ par an pour Cauterets dans les Hautes-Pyrénées et 900 € pour La Chapelle-Saint-Rémy dans la Sarthe. Deux autres, Assérac en Loire-Atlantique et une commune de Gironde⁶⁵ ont indiqué ne pas avoir de budget spécifique au fonds local. Le budget global est malléable en fonction des nouvelles sorties littéraires qui pourraient intéresser leur fonds local. Ensuite, la commune de Mazerolles dans les Pyrénées-Atlantiques a répondu que leurs achats sont rares et que l'alimentation du fonds local est principalement permise par des emprunts à la bibliothèque départementale de prêt. Leur fonds local est donc mouvant. Enfin, la commune de Saint-Sulpice-le Dunois est un cas particulier, *« notre bibliothèque a été transformée en médiathèque l'an passé, en quadruplant sa surface et de fait ses rayonnages. Pour ces travaux et agrandissements nous avons bénéficié de subventions de L'Etat et de la Région. Ces subventions sont à utiliser sur trois ans. Nous profitons de ces subventions pour continuer à enrichir notre fonds local. Passé cette date, notre budget ne sera plus que d'une cinquantaine d'euros par an pour le fonds local »*. Dans ce cas précis, la bibliothèque profite d'une somme d'argent importante mais utilisable sur un temps restreint pour enrichir leur fonds local. Lorsque cette subvention prendra fin, le fonds local ne sera plus une priorité dans leurs acquisitions. C'est compréhensible dans de petites structures puisque leur budget global est rarement très élevé, celui-ci

⁶⁴ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 226.

⁶⁵ Elle a indiqué préférer l'anonymat

dépendant en grande partie de la collectivité qui gère l'établissement. Les petites communes ayant des moyens restreints, elles ne peuvent pas allouer un budget trop conséquent à leur bibliothèque. Or, les bibliothécaires doivent faire face à l'augmentation des prix du livre (cette augmentation est moins forte depuis quelques années) mais surtout, l'augmentation du nombre de titres qui sortent chaque année. Les budgets des bibliothèques peuvent difficilement suivre cette inflation. Il devient d'ailleurs de plus en plus complexe de définir un budget qui soit en adéquation avec le marché du livre actuel. Pourtant, « *la notion de livre coûteux doit être relativisée, en se rappelant notamment que la bibliothèque a un rôle collectif [...] : c'est l'usage du livre et son importance pour la collection qui doivent être pris en compte dans l'estimation du coût, et non sa valeur individuelle* ». ⁶⁶ Les bibliothécaires doivent donc faire des choix pour que leurs acquisitions correspondent au budget qu'ils ont prévu, rendant l'exhaustivité difficile à atteindre. Les professionnels hésitent alors à investir dans des documents onéreux puisqu'avec une somme identique, deux ou trois autres moins coûteux pourraient rejoindre le fonds.

c. Exhaustivité et conservation : pas toujours des priorités

« *Cette notion d'exhaustivité n'a de sens que dans le cas d'un fonds de conservation, et qu'un fonds local de référence ou de prêt fait l'objet de sélections et de choix comme tous les autres fonds en libre accès dans une bibliothèque* ». ⁶⁷ L'exhaustivité n'est donc utile que lorsque la bibliothèque souhaite revêtir une dimension patrimoniale et donc de conservation. Or, les petites bibliothèques de lecture publique ont rarement cette vocation. Ce sont généralement des structures de petite taille n'ayant pas une grande superficie en rayon et même en ajoutant la réserve, l'espace peut rapidement venir à manquer. C'est pourquoi les collections doivent tourner et de nombreuses bibliothèques utilisent la technique

⁶⁶ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 228.

⁶⁷ TOULOUSE Sarah, « Une question de territoire », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 27.

du « pour un livre qui entre, un doit sortir ». Dans cette situation, l'exhaustivité n'est pas utile. Outre ce problème de place, face à l'augmentation de plus en plus importante des sorties littéraires, la veille documentaire peut être réellement compliquée pour les bibliothécaires. Pour ce qui est des petites productions régionales, il n'est pas rare qu'elles échappent aux circuits habituels et outils professionnels tels qu'*Electre*, *Livre Hebdo*, le magazine *Lire* ou encore les pages internet des grandes librairies et espaces de vente de livres. Il est donc nécessaire pour les bibliothécaires de tisser des liens avec de petites librairies spécialisées en littérature régionales et autres acteurs locaux. Pour se rapprocher au mieux de l'exhaustivité, il est également important de s'intéresser et participer aux salons du livre locaux. Cela permet de prendre contact avec de petits acteurs locaux (des auteurs et des éditeurs) qui ont une faible visibilité pour acquérir leurs documents d'intérêt local directement sur place mais aussi tisser des liens avec ces acteurs pour être prévenus des sorties futures. Comme l'explique Claire Haquet, c'est la combinaison de toutes ces voies d'acquisition et de veille qui pourront permettre d'atteindre l'exhaustivité lorsque celle-ci est recherchée.⁶⁸ Il faut néanmoins comprendre que tout cela prend du temps et n'est pas parfaitement fiable, ce qui rend l'exhaustivité difficile à atteindre.

Ce tableau résume les réponses obtenues à propos de la recherche de l'exhaustivité et de la conservation des fonds :

	Nombre de réponses « Oui »	Nombre de réponses « Non »
Exhaustivité	11	74
Conservation	22	67

Tableau 4 : Nombre de réponses positives et négatives à propos de l'exhaustivité et de la conservation des fonds.

Par conséquent, cela signifie que certaines bibliothèques ont une politique de conservation sans forcément rechercher l'exhaustivité. C'est le cas de cinq bibliothèques dont celles de Belpech dans l'Aude et Béthisy-Saint-Pierre dans

⁶⁸ HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 33.

l’Oise. Cette dernière a indiqué que tous les documents du fonds ne sont pas empruntables et qu’une restriction existe pour ceux qui sont épuisés ou fragiles. En effet, son fonds local se compose de livres imprimés et de périodiques mais aussi de livres manuscrits et de photos. Ces deux dernières typologies étant fragiles et parfois uniques, il semble en effet compliqué de les ouvrir au système d’emprunt. La consultation sur place est donc privilégiée. Étrangement, l’inverse est encore plus vrai, huit bibliothécaires ont annoncé rechercher l’exhaustivité pour leur fonds local sans toutefois avoir de projet de conservation pour celui-ci. Enfin, seuls trois bibliothécaires ont répondu qu’ils cherchaient l’exhaustivité pour leur fonds local et qu’en plus une politique de conservation y était appliquée : Cauterets dans les Hautes-Pyrénées, Saint-Sulpice-de-Faleyrens et Vertheuil, toutes deux en Gironde. Pour Cauterets et Vertheuil, cela est sûrement dû à leur fonds hétéroclite. En effet, les fonds de la deuxième nommée se composent de livres imprimés et manuscrits, de dessins, de cartes et d’estampes.

Globalement, dans les petites bibliothèques de lecture publique, l’exhaustivité et la conservation ne sont pas des priorités. En effet, le principe de renouvellement y est très important pour satisfaire les usagers souhaitant majoritairement des nouveautés. De plus, les bibliothécaires des petites communes sont souvent seuls ou en équipe réduite et la veille documentaire s’avère trop chronophage, leur temps étant davantage tourné vers des activités jugées plus importantes. En outre, n’étant pas des bibliothèques patrimoniales, leur objectif principal reste le prêt de documents aux usagers. Or, s’ils souhaitent allier conservation et prêt, il est nécessaire d’acquérir le document en plusieurs exemplaires pour pouvoir le mettre à disposition des usagers tout en en conservant un en magasin. En effet, *« les ouvrages d’intérêt local étant souvent de faible diffusion, il est très difficile de racheter plusieurs années après publication un nouvel exemplaire si le premier est perdu ou dégradé, car les tirages sont le plus souvent épuisés »*.⁶⁹ Cela peut donc constituer un frein à la conservation puisqu’un effort financier supplémentaire est indispensable. On peut alors se demander si

⁶⁹ HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l’ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 34.

« *l'achat d'exemplaires multiples ne va pas priver les usagers de documents intéressants, par le seul jeu des limitations budgétaire ?* ». ⁷⁰ Le développement des catalogues en ligne permet de consulter facilement et rapidement le nombre d'exemplaires d'un document présents dans les bibliothèques alentour. Les bibliothécaires peuvent alors décider en conséquence d'acquérir ou non un document d'intérêt régional.

2. Le rôle des réseaux dans la gestion des fonds locaux

a. *Présentation des partenariats*

« *Le terme de Grande Fabrique, qui apparaît à Lyon lors de l'établissement de règlements demandés par Colbert en 1667, ne désigne pas une usine, mais un ensemble de petites manufactures dispersées où les différents métiers œuvrent ensemble à la création de tissus de soie. Quelle que soit la taille d'une bibliothèque, celle de son territoire, quelle que soit l'ampleur de ses moyens, elle n'est jamais qu'une de ces manufactures partenaires de la collecte et de la valorisation des fonds locaux ou régionaux* ». ⁷¹ En effet, sur un même territoire plusieurs acteurs du patrimoine peuvent être présents que ce soient des bibliothèques municipales, des bibliothèques universitaires, des bibliothèques départementales ou même des musées, associations ou sociétés savantes. « *La coopération s'impose aux bibliothèques de manière plus évidente pour les fonds locaux car ils reflètent l'ancrage de l'établissement sur son territoire, ils constituent une spécialité de la bibliothèque et revêtent un caractère unique. C'est pourquoi le signalement, l'accès et la valorisation des fonds locaux sont une contribution nécessaire à cette identité territoriale* ». ⁷² Il y a plusieurs raisons à cela mais la principale est d'éviter le gaspillage des moyens financiers. Toutefois, pour que le partenariat soit

⁷⁰ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 329.

⁷¹ MEYER Anne, « La fabrique des fonds locaux : construire des partenariats », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.38.

⁷² BABOIS Agnès, « Le signalement coopératif des fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.62.

efficace, il est essentiel de définir une zone géographique propre à chaque structure. Cela permet de ne pas empiéter sur le territoire d'un autre et ainsi éviter les doublons et donc réaliser des économies de budget et de place au sein des étagères de la bibliothèque. Pour cela il est possible d'utiliser la technique des cercles concentriques. Comme l'explique Claire Haquet, cette technique consiste à définir un périmètre autour de la structure, de chercher l'exhaustivité sur le territoire le plus proche et établir des priorités décroissantes au fur et à mesure que l'on s'en éloigne.⁷³

Pour qu'un partenariat soit reconnu légalement, trois outils juridiques peuvent être utilisés : la convention, l'association et le groupement d'intérêt public (GIP) qui vont *crescendo* dans l'encadrement. « *La convention constitue un support juridique souple, facilement « malléable » entre les mains des partenaires* ». ⁷⁴ Elle naît d'un simple échange de volonté entre les tutelles et les seules obligations sont la preuve écrite que cet échange a eu lieu, le respect du droit français et la définition d'une date de fin. Ensuite il y a l'association. Elle nécessite que les différentes parties s'entendent régulièrement sur leurs connaissances, leurs activités et leurs moyens mis en place dans le cadre de l'objectif commun et le partage des bénéfices. Enfin, il y a le GIP. « *Le groupement d'intérêt public constitue une formule originale de collaboration entre personnes publiques et privées ou uniquement entre personnes publiques, pour mener à bien des actions concertées dans des domaines précis dont la liste est déterminée par le législateur* ». ⁷⁵ Malgré le fait que ces contrats soient conseillés, il ne s'agit pas d'une obligation. Ils sont généralement mis en place lorsque de grosses sommes d'argent sont engagées. À noter que les bibliothécaires n'ont pas toujours de

⁷³ HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 35-36.

⁷⁴ HURINVILLE Franck, « Le cadre juridique de la coopération entre bibliothèques, une mosaïque inachevée », dans Pascal Sanz (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 2008, p. 19.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 21.

formation juridique et nécessitent donc une assistance pour entreprendre ce type de protection juridique.

b. Avec d'autres bibliothèques municipales

Les bibliothèques travaillent rarement seules et privilégient les réseaux pour partager leurs gestions, leurs budgets, leurs acquisitions ou encore pour s'entraider lorsque c'est nécessaire. « *Les premières tentatives portent sur la construction de catalogues collectifs, tout d'abord de périodiques (1918), puis d'imprimés avec l'adoption d'un format unifié pour les fiches catalographiques (1950)* ». ⁷⁶ Parmi les réponses au questionnaire, cinquante-trois bibliothécaires ont répondu avoir un partenariat avec une ou plusieurs autres bibliothèques. En ce qui concerne les fonds locaux, la technique des cercles concentriques est efficace puisqu'elle définit un champ d'action propre à chaque bibliothèque. Par exemple, en Bourgogne, le centre régional du livre en Bourgogne (prénommé ABIDOC avant 1993), a créé « *une carte de collecte, conservation et fourniture par prêt entre bibliothèques des fonds locaux sur la région Bourgogne : ainsi sont assurées non seulement la répartition entre bibliothèques mais aussi la certitude d'une complémentarité couvrant l'ensemble du territoire régional* ». ⁷⁷ Malgré cela, des communes du même réseau peuvent acquérir le même ouvrage. En effet, bien que les usagers puissent se déplacer d'une bibliothèque à une autre, il est plus appréciable pour lui de trouver ce qu'il cherche dans l'établissement dans lequel il a l'habitude de se rendre, « *la coopération ne doit avoir d'effet direct que sur les bibliothèques et non pas sur les usagers, car espérer leur accord complet équivaut à espérer atteindre la vitesse de la lumière* ». ⁷⁸ De plus, un même ouvrage peut correspondre à la politique documentaire de plusieurs bibliothèques. Enfin, tous les réseaux de bibliothèques ne sont pas contraignants en termes d'aire

⁷⁶ BABOIS Agnès, « Le signalement coopératif des fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.61.

⁷⁷ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 178-179.

⁷⁸ *Ibid.* p. 360.

géographique d'acquisition de documents pour le fonds local. C'est notamment le cas de la médiathèque de Saint-Laurent-Médoc. Elle appartient à un réseau de dix-huit bibliothèques mais sa bibliothécaire, Elodie Tordeur, explique que « *cela n'influence en rien notre politique d'acquisition pour notre fond local* ».

En ce qui concerne les cadres juridiques mis en place dans les bibliothèques qui ont répondu au questionnaire, trente-quatre bibliothécaires ayant un partenariat ont répondu qu'il était encadré juridiquement, vingt-neuf ont répondu que ce n'était pas le cas et huit ne le savaient pas. Parmi les réponses positives, trente-et-une sont sous le régime de la convention et aucune ne sont concernées par les associations ou les GIP. Le reste des réponses mentionnent principalement les communautés de communes. Toutefois la bibliothèque de la commune de Cabanac-et-Villagrains, en Gironde, a indiqué faire partie d'un « *réseau de lecture publique, qui ne fait toutefois pas partie des compétences de la communauté de communes* ». Le partenariat de la bibliothèque de la commune d'Arthez-de-Béarn en Pyrénées-Atlantiques avec d'autres bibliothèques est, quant à lui, géré par une charte de fonctionnement. Dans les faits il existe donc plus de trois possibilités mais une partie des partenariats entre bibliothèques n'ont pas de cadre juridique. Les portées des partenariats des plus petits établissements n'ont pas suffisamment d'importance pour que cela leur semble nécessaire.

Enfin, un réseau ou partenariat entre bibliothèques peut avoir des tailles très différentes. Ils peuvent fédérer seulement quelques bibliothèques comme le réseau de la communauté de communes Médullienne en Gironde, qui comporte six bibliothèques, une médiathèque, une ludothèque et deux dépôts, ou bien constituer de grands réseaux intercommunaux à l'échelle du département comme, « *en Saône-et-Loire, c'est dès 1985 que se sont créées des bibliothèques intercommunales. Aujourd'hui, le réseau est composé de 57 bibliothèques intercommunales, avec 154 bibliothèques dans des communes associées et 127 bibliothèques municipales-relais. Des conventions règlent précisément*

l'engagement de chacune des parties, en termes de desserte, de budgets, d'animations... et prévoient également les « divorces » possibles ! »⁷⁹

c. Avec les bibliothèques départementales de prêt

Les bibliothèques départementales de prêt (BDP) sont créées en 1945 pour remédier aux déserts culturels dans les campagnes et favoriser un accès égal à la lecture publique pour tout le territoire. « À l'origine, la BDP est vécue comme un lieu de stockage de documents, essentiellement des livres, transportés dans les bibliothèques – les dépôts – animés par des bénévoles baptisés dépositaires ».⁸⁰ Aujourd'hui, ce sont les communes de moins de dix-mille habitants qui peuvent bénéficier de ces structures et profiter de prêts gratuits de documents. Par exemple, la BDP de la Vienne dessert cent soixante-treize communes du département. Ce n'est pas anodin puisque les petites bibliothèques ont souvent un budget limité. Cela leur permet de venir se fournir, directement sur place ou par le biais d'un bibliobus. « De plus en plus fréquemment, les personnels des pôles/bibliothèques viennent à la BDP faire leur choix de documents pour leur propre public ».⁸¹ La BDP des Côtes d'Armor, par exemple, possède un fonds total de 176 400 documents de tout type et prête 237 800 documents par an aux 230 communes de leur réseau.⁸² À propos du fonds local et régional, Bertrand Calenge explique que les BDP peuvent être incitées à créer leur propre fonds local, lorsqu'il manque un tel fonds (voire des bibliothèques publiques) dans les communes qu'elles desservent.⁸³ Cependant, lui-même le déconseille et recommande plutôt d'assister les communes du territoire à créer leur propre fonds local et de s'assurer que l'ensemble des fonds locaux couvrent la totalité du territoire départemental.

⁷⁹ GROGNET Hélène, « Bibliothèques départementales et développement local », Bulletin des bibliothèques de France, 2001, n° 2, p. 95-98.

⁸⁰ Guilbaud Didier, « La bibliothèque départementale de prêt (BDP) et ses publics : renversement de tendance ! », dans Marie-Françoise Bisbrouck, *Bibliothèques d'aujourd'hui*, Editions du Cercle de la librairie, 2014, p. 35.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Site internet de la Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor

⁸³ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, p. 179.

Il est toutefois difficile, pour les BDP, de cadrer ces actions et ces missions puisque, comme l'explique Martine Blanchard, « *il n'existe pas de texte législatif ou réglementaire qui définit ces missions* ». ⁸⁴

Des bibliothèques ayant répondu au questionnaire ont mentionné leur partenariat avec la bibliothèque départementale de leur département. La bibliothèque de la commune d'Eecke, dans le Nord, ne possède pas de fonds local à proprement parler. Elle justifie cela « *parce que le fonds ne sortait pas. Si besoin, nous pouvons emprunter à la Médiathèque départementale du Nord ou au réseau* ». La BDP est donc pour elle un moyen de satisfaire leurs usagers de façon ponctuelle sans pour autant encombrer leur espace réduit avec des documents qui intéressent globalement peu les usagers. En effet, en termes de documentation locale, « *la conservation du patrimoine ne fait pas partie des missions des BDP. Toutefois, en raison de l'intérêt grandissant porté par les usagers aux documents d'intérêt local, de nombreuses BDP ont constitué des fonds locaux à partir de la production éditoriale courante, de « reprints » et aussi d'ouvrages d'occasion plus ou moins anciens et/ou rares* ». ⁸⁵ Ce système de prêt permet aux petites bibliothèques de faire des économies de place et de budget pour des documents qui plairont davantage à leurs usagers. Malgré la place importante des BDP dans le paysage de lecture publique, nous sommes bien dans un système de coopération et non de domination. « *Le point fort est le partenariat étroit, financier et technique, entre la commune et le département : chacun est responsable, il n'y a pas d'assistanat, et la BDP se positionne à côté des médiathèques, pas devant elles* ». ⁸⁶ Ces bibliothèques départementales sont particulièrement importantes pour les petites bibliothèques puisque celles-ci ont la particularité de souvent être gérées en grande partie par des bénévoles. Avoir des professionnels de bibliothèques pour les aider semble essentiel pour assurer une bonne gestion des structures. « *L'essoufflement du bénévolat est dû à*

⁸⁴ BLANCHARD Martine, « Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ? » Bulletin des bibliothèques de France, 1997, n° 5, p. 8-15.

⁸⁵ GATTEGNO Jean, « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt », Bulletin des bibliothèques de France, 1985, n° 3-4, p. 304-311.

⁸⁶ GROGNET Hélène, « Bibliothèques départementales et développement local », Bulletin des bibliothèques de France, 2001, n° 2, p. 95-98.

l'obligation qui lui est faite de maîtriser seul problèmes et contraintes ; encore faut-il qu'il y ait des professionnels pour soutenir les bénévoles ! »⁸⁷ En effet, d'après la circulaire DL6 n° 1705 du 17 juillet 1978, les cadres A et B doivent composer de 40 à 50% des emplois des bibliothèques départementales de prêt.⁸⁸

d. Avec d'autres structures (musées, associations...)

Les médiathèques et bibliothèques étant des lieux de culture, il n'est pas rare qu'elles soient en collaboration avec d'autres lieux de culture régionaux tels que des musées ou associations culturelles ou historiques. Douze bibliothèques du questionnaire ont un ou plusieurs partenariats avec des associations et trois avec des musées. C'est le cas notamment de la bibliothèque de Barcelonnette qui a formé des partenariats avec le musée de la vallée, l'école de musique et la Maison des jeunes (MDJ) de la commune. Ensemble, ils organisent des expositions sur plusieurs sites ainsi que des journées thématiques qui les rassemblent. Tout cela leur permet de faire vivre les lieux culturels de la commune et de créer des événements que, seule, la bibliothèque n'aurait pas les moyens d'organiser. De plus, la bibliothécaire a indiqué être « *un relais d'info, de diffusion et de communication pour les manifestations de tous ces partenaires* ». Elle a donc une place centrale dans la vie culturelle de sa commune.

Mais ces partenariats peuvent aussi avoir leur importance en termes de veille documentaire. « *L'échange de documents avec les institutions culturelles environnantes est à cultiver particulièrement [...] ils éditent régulièrement des publications dont beaucoup peuvent être envoyées gracieusement, d'autres collectées, certaines achetées* ».⁸⁹ En effet, ce sont des structures composées de personnalités locales, érudits locaux ou professionnels formés à l'histoire et aux

⁸⁷ PINARD Joëlle, « Un service public en réseau : la bibliothèque départementale », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 2, p. 76-78.

⁸⁸ GATTEGNO Jean, « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, n° 3-4, p. 304-311.

⁸⁹ HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 33.

spécificités locales. Ils ont souvent à cœur (lorsque ce n'est pas déjà leur profession) de diffuser leur savoir. Cela est souvent fait en autoédition et à faible tirage. Le meilleur moyen pour les bibliothécaires d'être tenu au courant de ces sorties pour enrichir leur fonds local est donc d'être en partenariat ou au minima en contact avec ces acteurs locaux.

Enfin, il y a la possibilité d'entretenir des partenariats avec les services d'archives voisins. « *Les points de vue ne sont pas exactement les mêmes, mais ils se recoupent et peuvent donc se compléter* ». ⁹⁰ Cela peut notamment être le cas pour déléguer certaines missions telle que la numérisation. C'est le cas d'une bibliothèque du Lot⁹¹ qui explique être en réflexion pour la numérisation de ses fonds locaux avec l'aide du service d'archives municipal, créé en 2020.

3. La valorisation des fonds locaux et régionaux

a. *Des valorisations in situ à travers des animations*

Les bibliothèques sont des lieux de vie, de culture et de passage. Elles sont donc nombreuses à organiser des expositions à l'intérieur de leurs murs pour mettre en valeur des thématiques ou des artistes locaux. La bibliothèque de Saint-Jean-de-Marsacq dont nous avons déjà parlé en a organisé plusieurs, tels que l'exposition « *Objectif paysage* » ou encore l'exposition « *Arjuzanx* ». Cette dernière a été accueillie entre novembre et décembre 2017 [voir annexe 7]. « *Ces expositions à destination du grand public ont aussi permis des actions avec les scolaires et le centre de loisirs* ». Une exposition permet donc de toucher des publics très différents et ainsi de faire découvrir une particularité locale aux habitants. Les expositions en bibliothèque peuvent sembler plus accessibles que celles présentées dans des salles dédiées à cet usage puisqu'il s'agit d'un lieu que les habitants fréquentent déjà pour leur loisir. Le ou la bibliothécaire ajoute : « *il m'arrive très régulièrement, soit de façon isolée, soit pour illustrer une exposition, de proposer une sélection d'ouvrages du fonds régional aux lecteurs sous forme de*

⁹⁰ HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », Bulletin des bibliothèques de France, 1982, n° 1, p. 25-30.

⁹¹ Elle a indiqué préférer l'anonymat

table thématique. J'ai organisé des rencontres d'auteurs de façon très classique, avec des personnes ayant écrit sur la région (présentation d'ouvrage suivi d'une dédicace) ».

Ces expositions installées au sein des médiathèques peuvent aussi permettre d'organiser des rencontres avec les artistes locaux et des ateliers créatifs. Cela permet de faire venir du public au sein des bibliothèques et donc de les intégrer à la vie culturelle et artistique locale. C'est le cas de la médiathèque de Barcelonnette qui indique organiser « *des rencontres en fonction de la programmation annuelle sans fréquence particulière. Il y a en moyenne cinq à six expositions dans l'année et, en fonction du budget, j'essaye d'organiser des rencontres tout public ou jeunesse (avec diaporama ou ateliers d'art plastique) ».*

Nous pouvons constater par ces exemples que de nombreuses médiations sont possibles pour mettre en valeur les collections des fonds locaux et régionaux. Une belle présentation rend les documents beaucoup plus attractifs pour le public, qui aura alors tendance à les feuilleter ou les emprunter lorsque c'est possible, alors même qu'ils n'étaient pas venus pour cela à l'origine.

Il est également possible d'organiser des animations qui sortent des murs de la médiathèque tout en restant en lien avec le fonds local. La bibliothèque et la commune de Vêrac ont mis en place des « *Balades insolites* ». Tout d'abord, des rencontres ont été organisées avec des "anciens" de la commune pour qu'ils témoignent de la vie dans la commune pendant la première moitié du XX^e siècle. Ensuite, des groupes ont été invités à découvrir les bâtiments commerciaux et les lieux de fêtes de cette époque en déambulant dans le village. Pour se guider, les participants partaient avec deux livrets, l'un contenant une carte et l'autre des énigmes, des questions ou encore des rébus. Sur les lieux des photos, des explications donnaient les réponses aux participants. Cette animation était destinée à un public familial de tout âge et a permis de faire découvrir l'histoire de Vêrac d'une façon ludique mais instructive.

Toutes ces animations permettent de faire vivre le fonds local et par la même occasion, toute la médiathèque et les lieux culturels de la ville. « *André-Pierre Syren insiste sur la nécessité permanente d'innover dans notre façon de gérer un*

*fonds local, dont le défi se situe à l'extérieur de la bibliothèque. En devenant acteurs de la vie publique, on fait en sorte que le fonds local ne soit plus « la cave de nos bibliothèques, mais la vitrine ».*⁹²

b. Faible proportion de projets éditoriaux au sujet de leurs fonds locaux

*« L'éditorialisation sous toutes ses formes possibles est un axe de valorisation que le bibliothécaire peut enrichir d'une forte valeur ajoutée ».*⁹³ En effet, un projet éditorial peut permettre de partager et faire rayonner le contenu d'un fonds en dehors des murs de l'établissement. Mais cela a plusieurs inconvénients qui peuvent faire hésiter les professionnels de bibliothèques à se lancer dans une telle entreprise. Tout d'abord, le droit français protège la propriété intellectuelle et la reproduction partielle ou complète d'un document écrit ne peut se faire sans l'autorisation de son auteur ou de ses ayants droits si celui-ci n'est pas tombé dans le domaine public (soixante-dix ans après le décès de l'auteur⁹⁴). C'est pourquoi les projets éditoriaux concernent généralement des documents anciens. *« Brochures, ouvrages collectifs, catalogues d'exposition reste sans doute les cas les plus courants de publication ; les monographies portées par un bibliothécaire sont bien plus rares, quand elles ne sont pas produites sur son temps libre, en fonction de son engagement personnel ».*⁹⁵ Effectivement un autre frein à la production éditoriale de bibliothécaires à partir des fonds locaux et régionaux est qu'il s'agit d'une entreprise onéreuse et chronophage. C'est un vrai engagement personnel puisque cela demande d'encadrer des auteurs, une maison d'édition et un distributeur. Les bibliothécaires ont rarement assez de temps à investir dans de gros projets éditoriaux, ils se penchent donc prioritairement sur de petites publications et ne demandant pas nécessairement une diffusion à grande échelle.

⁹² DERYFUS Emilie, « Faire vivre la documentation régionale : rencontres Henri-Jean Martin, le 13 octobre 2014 », Bulletin des bibliothèques de France, 2014, n°3.

⁹³ ROUET Dominique, « La valorisation des fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, la boîte à outils, 2016, n°36, p.133.

⁹⁴ Article L123-1 du code de la propriété intellectuelle

⁹⁵ ROUET Dominique, *Ibid.*, p.134.

Ils peuvent aussi préférer intégrer des collectifs d'auteurs pour ne produire que quelques articles au sein d'un ouvrage collectif ou dans des revues et magazines spécialisés dans la vie locale. De plus, certains fonds locaux sont composés de documents anciens, rares ou épuisés, des éditeurs peuvent donc les solliciter pour réimprimer ces textes.

II. BIBLIOGRAPHIE

A. La documentation générale sur les fonds locaux et régionaux

- BURLE Louis, « La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire : rencontre avec quelques bibliothèques remarquables », *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], 2012, n° 2, p. 28-31 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-02-0028-007%20/t%20 blank> (consulté le 28/05/2021).
- CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1994, 408 pages.
- DREYFUS Emilie, « Faire vivre la documentation régionale : rencontres Henri-Jean Martin, le 13 octobre 2014 », *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], 2014, n°3 : <https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/faire-vivre-la%20documentation-regionale 64907> (consulté le 28/05/2021).
- HAQUET Claire, « Enrichir les fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 30-37.
- HAUCHECORNE François, « Fonds local et régional », *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], 1982, n° 1, p. 25-30 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002> (consulté le 29/05/2021).
- HURINVILLE Franck, « Le cadre juridique de la coopération entre bibliothèques, une mosaïque inachevée », dans Pascal Sanz (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 2008, p. 15-38.
- JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Les fonds locaux », dans Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Editions du cercle de la librairie, 1997, p. 351-370.
- MARTIN Leslie, *Gérer et entretenir un fonds local en bibliothèque municipale*, enssib, [en ligne], 2014 : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64678-gerer-et-entretenir-un-fonds-local-en-bibliotheque-municipale.pdf> (consulté le 30/04/2021).
- RICHTER Noé, « La documentation locale », *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], 1963, n° 5, p. 201-207 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-05-0201-001> (consulté le 03/04/2021).

- RIOUST Laure, *De l'érudit aux usagers. Publics des fonds locaux et régionaux en bibliothèque municipale : évolutions, pratiques et représentations*, mémoire d'étude, enssib, [en ligne], 2008, 94 pages : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1742-de-l-erudit-aux-usagers-publics-des-fonds-locaux-et-regionaux-en-bibliotheque-municipale-evolutions-pratiques-et-representations.pdf> (consulté le 18/05/2021)
- ROUET Dominique, « La valorisation des fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, la boîte à outils, 2016, n°36, p.126-137.
- TOULOUSE Sarah, « Une question de territoire », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p. 18-29.

B. Typologies, partenariats et langues régionales

- BABOIS Agnès, « Le signalement coopératif des fonds locaux », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.61-71.
- BETHERY Annie (dir.), *Revue et magazines d'aujourd'hui : guide des périodiques à l'intention des bibliothèques publiques*, Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 1990, 390 pages.
- BLANCHARD Martine, « Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ? » *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], 1997, n° 5, p. 8-15 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0008-001> (Consulté le 28/05/2021).
- CERQUIGLINI Bernard, *Les langues de France, rapport aux ministres de l'Éducation nationale et de la Culture*, [en ligne], 1999, 9 pages : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000719.pdf> (consulté le 04/05/2021).
- Côtes d'Armor : le département, [en ligne]. La bibliothèque départementale des Côtes d'Armor : [Bibliothèque des Côtes d'Armor - La BCA \(cotesdarmor.fr\)](http://Bibliothèque%20des%20C%C3%AAtes%20d'Armor%20-%20La%20BCA%20(cotesdarmor.fr)) (consulté le 13/05/2021).
- GATTEGNO Jean, « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt », *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], 1985, n° 3-4, p. 304-311 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001> (consulté le 12/05/2021).

- GROGNET Hélène, « Bibliothèques départementales et développement local », Bulletin des bibliothèques de France, [en ligne], 2001, n° 2, p. 95-98 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-02-0095-001> (consulté le 12/05/2021).
- GUILBAUD Didier, « La bibliothèque départementale de prêt (BDP) et ses publics : renversement de tendance ! », dans Marie-Françoise Bisbrouck, *bibliothèques d'aujourd'hui*, Editions du Cercle de la librairie, 2014, p. 35-43.
- LE NAIL Jacqueline, « Langues régionales et bibliothèques », Bulletin des bibliothèques de France, [en ligne], 2007, n° 3, p. 36-45 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0036-006> (consulté le 04/05/2021).
- MEYER Anne, « La fabrique des fonds locaux : construire des partenariats », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.38-45.
- Ministère de la Culture, [en ligne]. Chiffres & statistiques, 2018 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Presse/Documentation/Chiffres-Statistiques>
- MONTIGNY Séverine, “Les éphémères, un cas particulier”, dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, la boîte à outils, 2016, n°36, p.78- 87.
- Office public de la langue bretonne, [en ligne]. Chiffres clés de la langue bretonne, 2020 : <https://www.fr.brezhoneg.bzh/5-chiffres-cles.htm> (consulté le 04/05/2021).
- PINARD Joëlle, « Un service public en réseau : la bibliothèque départementale », Bulletin des bibliothèques de France, [en ligne], 1994, n° 2, p. 76-78. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-02-0076-011> (consulté le 12/05/2021).
- « Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques », [en ligne]. Bulletin des bibliothèques de France, 1982, n° 12, p. 657-688 : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-12-0657-001> (consulté le 05/04/2021).
- SCHWEITZER Jérôme, « Les langues régionales : une politique documentaire en miroir ? », dans Claire Haquet, Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, La boîte à outils, 2016, n°36, p.72-77.
- SIBILLE Jean, *Les langues régionales*, Flammarion, Dominos, 2000, 128 pages.

- Vie publique, [en ligne]. Loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, 25 mai 2021 : <https://www.vie-publique.fr/loi/278001-loi-sur-les-langues-regionales-loi-molac> (consulté le 04/05/2021).

C. Etude de cas

- Clohard-Carnoët : site officiel de la commune, [en ligne]. Le chemin des peintres : <https://www.clohars-carnoet.fr/patrimoine-historique/chemin-peintres/> (consulté le 02/06/2021).
- DELOUCHE Denise, *Gauguin et la Bretagne*, Editions Apogée, 1996, 143 pages.
- FOUREST Caroline, *Génération offensée : De la police de la culture à la police de la pensée*, Grasset, 2020, 157 pages.
- Le Télégramme, [en ligne]. *Clohars-Carnoët, le passé controversé de Gauguin s'affiche*, 20 février 2021 : <https://www.letelegramme.fr/finistere/clohars-carnoet/le-passe-controverse-de-gauguin-s-affiche-a-clohars-carnoet-19-02-2021-12707434.php> (consulté le 03/06/2021)
- Le Télégramme, [en ligne]. *À Clohars-Carnoët, Gauguin à nouveau tagué, une plainte déposée*, 29 mars 2021 : <https://www.letelegramme.fr/finistere/clohars-carnoet/a-clohars-carnoet-gauguin-a-nouveau-tague-une-plainte-deposee-29-03-2021-12727074.php> (consulté le 03/06/2021)
- Le Télégramme, [en ligne]. *Gauguin dégradé à Clohars-Carnoët, la municipalité dénonce une atteinte à l'action culturelle*, 30 mars 2021 : <https://www.letelegramme.fr/finistere/clohars-carnoet/gauguin-degrade-a-clohars-carnoet-la-municipalite-denonce-une-atteinte-a-l-action-culturelle-30-03-2021-12727992.php> (consulté le 03/06/2021)
- LE THOËR Pierre, GOZZI Marcel, *Clohars-Carnoët au fil du temps : Kloar-Karnoed amzer gwechall*, Liv'Editions, 2008, 280 pages.
- Maison-Musée du Pouldu : sur les traces de Gauguin, [en ligne]. Un lieu reconstitué : <https://maisonmuseedupouldu.blogspot.com/p/un-lieu-reconstitue.html> (consulté le 03/06/2021).
- Médiathèque Robert Badinter, blog, [en ligne]. <https://mediathequecloharscarnoet.blogspot.com/> (consulté le 02/06/2021).
- PUGET Catherine (dir.), DELOUCHE Denise, JOWORSKA Wladyslawa, *Gauguin et ses amis à Pont-Aven*, Editions La Chasse-Marée, ArMen, 1989, 113 pages.

III. LE FONDS LOCAL ET REGIONAL DE LA MEDIATHEQUE ROBERT BADINTER, CLOHARS-CARNOËT : ENTRE FONDS BRETON ET FONDS SPECIALISE

Introduction

La médiathèque Robert Badinter est implantée sur la commune de Clohars-Carnoët (Finistère sud). C'est une commune littorale et touristique avec de nombreuses résidences secondaires et logements touristiques. Par conséquent, son nombre d'habitants varie entre 4500 et 6000 lors de la saison estivale.

Le projet de médiathèque municipale débute en 2009. L'idée est alors de remplacer l'ancienne bibliothèque paroissiale de la commune. À cet instant, Clohars-Carnoët était la seule commune parmi les seize composant la communauté de commune « *Quimperlé communauté* » à ne pas posséder sa propre bibliothèque publique. Ensemble, elles forment le réseau « *Matilin* ». Les usagers peuvent fréquenter et emprunter dans chacune d'elles avec le même abonnement.

La médiathèque Robert Badinter ouvre ses portes le 25 mai 2013. Son nom est choisi d'après le garde des sceaux connu pour son combat contre la peine de mort en 1981. Son discours le plus connu a été rédigé à Doëlan, un port de la commune, lorsqu'il était en vacances dans la région. La bibliothèque fait 750 m² de plain-pied dont 600 m² sont dédiés à l'espace public. L'équipe est composée de trois bibliothécaires : Florence Baudic, directrice et responsable du secteur adulte, Marianne Péron, responsable du secteur jeunesse et Alexandra Devic, responsable des secteurs sons et images.

Les fonds sont composés de plus de 28 700 documents. Ils sont répartis en plusieurs pôles : littérature, documentaires, mangas et BD, CD, DVD et livres audio, le tout pour public adulte et jeunesse. Au sein de ces grandes catégories, plusieurs fonds existent tel que le fonds « facile à lire » ou, celui qui va nous intéresser dans cette étude, le fonds Bretagne.

Pour les acquisitions, la médiathèque est en partenariat avec quatre librairies indépendantes et locales : Ravy à Quimper, Sillage à Ploemeur et Les Mots

Voyageurs et Penn da Benn à Quimperlé. Cette dernière étant spécialisée en littérature brittophone et sur la Bretagne, elle est d'une aide précieuse pour compléter le fonds local et régional. Les dons ne sont acceptés que pour ce fonds puisqu'il est difficile d'acquérir des ouvrages relativement anciens sur des sujets aussi spécifiques.

Le fonds local de la médiathèque concerne la Bretagne sur tous ses aspects mais avec une forte préférence pour la région littorale allant de Lorient à Quimper. De plus, il a la particularité d'intégrer un fonds spécialisé intitulé *Paul Gauguin et les peintres du Pouldu*, en référence à l'histoire artistique de la commune. Enfin, la mise en valeur de la commune passe également par l'art avec le projet *Kloar micro musée*.

A. Un fonds local breton hétéroclite

1. Présentation générale du fonds



Photo 2 : Le fonds Bretagne

Le fonds local de la médiathèque Robert Badinter est pensé dès la création de la médiathèque. Il s'agissait d'une évidence autant pour la directrice, Florence Baudic, que pour la mairie. Pour sa mise en place, une politique d'acquisition a été pensée. *« Les acquisitions « Bretagne » seront centrées sur l'histoire et la géographie locale. Les guides touristiques et folkloriques seront un atout pour la population saisonnière. Un fonds « mer » est déjà présent sur la commune de Moëlan/mer, l'intérêt pour Kloar⁹⁶ étant de proposer autre chose (fonds patrimoniaux, sardinerie, station balnéaire d'antan, livres bilingues fr/bzh⁹⁷, méthode de langue bzh) ».*⁹⁸ Cette politique d'acquisition a permis de structurer la pensée de la directrice et de créer des enveloppes budgétaires dédiées pour faire des acquisitions ayant réellement leur place au sein du fonds local tout en restant dans le budget imposé de 3 100€. Ici deux éléments importants sont donc

⁹⁶ Clohard en langue bretonne.

⁹⁷ Breton.

⁹⁸ Extrait de la politique documentaire de la médiathèque, 2013.

soulignés. Tout d'abord, la dimension touristique de la commune, qui constitue un élément essentiel pour la création de ce fonds. Effectivement, le fonds local peut permettre aux vacanciers d'en apprendre davantage sur le territoire mais surtout d'obtenir de la documentation leur permettant de visiter la commune et sa région. Enfin, il y a la volonté de se démarquer du fonds local de la commune voisine de Moëlan-sur-Mer. Il s'agit de la deuxième commune littorale de la communauté de commune et puisque l'abonnement permet d'utiliser les deux bibliothèques, éviter les doublons permet d'économiser place et budget. Mis à part cette exception, il n'y a pas de travail en commun sur les fonds locaux des autres communes du réseau. Cette politique d'acquisition permet de justifier, auprès des usagers, un achat ou, plus régulièrement, le refus d'achat d'un document qu'ils voudraient voir intégré au fonds mais qui ne correspond pas à la charte documentaire.

Ce fonds Bretagne est composé de nombreux types de documents que nous exposerons par la suite. En 2013, il était composé de 621 documents adultes et 240 jeunesse. Au fil des années, il a été étoffé et, en 2020, ces chiffres sont passés à 1 160 et 607.

C'est la librairie Penn da Benn à Quimperlé, spécialisée en livres régionaux, qui est dédiée à ce fonds. La libraire prépare des offices et les propose à l'équipe de la médiathèque qui fait son choix. Par ce biais, il y a la tentative d'atteindre l'exhaustivité pour la documentation très locale. Cela n'est possible que par le travail en commun avec les librairies locales. Aujourd'hui, la majorité des achats sont effectués pour le secteur jeunesse, notamment pour ce qui est des documents en langue bretonne, car l'une des écoles de la commune dispose d'une classe bilingue français/breton. Pour accompagner les parents des enfants fréquentant cette classe mais n'étant pas eux-mêmes brittophones, la médiathèque propose des livres en version bilingue breton/français. Toutefois, les usagers intéressés par ces documents restent rares. Ce n'est donc pas un fonds très prisé et utilisé.

Pour l'aspect de conservation et d'exhaustivité, c'est une question de bon sens. Il s'agit d'une bibliothèque de loisir qui n'a pas de vocation patrimoniale ou de

conservation. Par conséquent, à moins que l'ouvrage soit ancien ou rare, le désherbage s'y applique dans les mêmes proportions que pour le reste des fonds. Les critères principaux sont l'état du document et l'obsolescence des informations. Lorsque l'ouvrage est abîmé, il est pilonné mais quand les informations qu'il contient sont trop anciennes, il est donné à des associations (Secours populaire et Book Hémisphère) ou aux écoles de la commune. Enfin, la bibliothèque possède une réserve mais elle n'est pas utilisée pour conserver certains documents d'intérêt local puisque la médiathèque n'en a pas de suffisamment importants pour les protéger de la sorte.

2. Les documents et leur place au sein de la médiathèque.
 - a. Les typologies de documents et leur signalisation.

Les critères définis par la politique d'acquisition permettent l'entrée de tout type de document dans ce fonds local. On y trouve donc des documentaires, des romans, des bandes dessinées, des contes, de la poésie, du théâtre, des albums, des périodiques, des CD et des DVD. Cela reste des documents « classiques » pour des fonds locaux d'une petite bibliothèque. Aujourd'hui, ils sont répartis ainsi :

Documentaires adultes selon le classement Dewey :

Généralités (000)	Philosophie et psychologie (100)	Religion (200)	Sciences sociales (300)	Langues (400)
0	2	10	85	30
Sciences naturelles et mathématiques (500)	Technologies (600)	Art (700)	Littérature (800)	Géographie et histoire (900)
37	92	230	16	219

Autres documents adultes :

Romans	Biographies	Conte/Poésie/Théâtre
374	54	104

Documentaires jeunesse selon le classement Dewey :

Généralités (000)	Philosophie et psychologie (100)	Religion (200)	Sciences sociales (300)	Langues (400)
1	0	0	1	2
Sciences naturelles et mathématiques (500)	Technologies (600)	Art (700)	Littérature (800)	Géographie et histoire (900)
4	8	2	0	30

Autres documents jeunesse :

Bandes dessinées	Roman	Contre/Poésie/Théâtre	Albums
49	158	105	247

Tableau 5 : Typologies des documents du fonds local

De plus, la médiathèque est abonnée à quatre périodiques d'intérêt local : les deux principaux journaux locaux (*Ouest France* et *le Télégramme*) ainsi que les revues *Chasse-Marée* et *Voiles et Voiliers*. Les journaux sont très appréciés par les usagers qui sont nombreux à prendre un moment dans leur journée pour venir les consulter sur place.

Pour le cas des éphémères, Florence Baudic explique qu'à l'origine elle conservait les affiches d'événements locaux qui étaient affichées dans le sas d'entrée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui par manque de place et car elle ne voit plus l'intérêt d'une telle collecte.

Il y a eu la volonté de distinguer les documents de ce fonds des autres, à l'aide d'une étiquette de cote bleue sur laquelle est ajouté le sigle « BZH » ou « Bre » (pour les documents en langue bretonne) en pré-cote pour la majorité des documents (sauf CD et DVD).

Les romans locaux adultes sont intégrés aux rayonnages du fonds local. Plusieurs genres y sont représentés : policiers, historiques, terroir (tous les livres du terroir ne sont pas dans le fonds local) et littérature générale. Les principaux critères pour qu'un roman y soit intégré est que l'action se passe sur le territoire breton ou que l'auteur le



Photo 3 : Les romans du fonds

soit. Ces romans trouvent leur public et certains auteurs deviennent très populaires à l'image de Jean Failler ou Françoise Le Mer

b. Les déplacer pour une meilleure visibilité

Lors de la création du fonds, tous les documents d'intérêt local étaient rangés en même temps au sein de leur espace dédié. Toutefois, le constat a rapidement été fait que certains documents ne rencontraient pas de succès auprès du public. Tout d'abord le choix a été fait de séparer les documents adultes des documents jeunesse. La plupart des documents adultes de ce fonds local sont situés en face de la borne de prêts et retours. On y trouve les CD, les documentaires, les



Photo 4 : DVD du fonds Bretagne

romans, les contes, la poésie et le théâtre. Les BD ont également été changées de place. Le choix a été fait de les ranger avec les autres bandes dessinées pour leur donner une meilleure visibilité. Elles ont tout de même gardé leur étiquette bleue pour rester reconnaissables dans les bacs parmi les autres. Plus récemment, les DVD ont connu le même déplacement. Les DVD du fonds Bretagne ont la particularité de posséder une étiquette blanche tout comme les DVD qui n'appartiennent pas au fonds local. Lors du déménagement, il a donc été décidé d'ajouter un petit drapeau breton sur la jaquette.

En ce qui concerne les documents jeunesse, le choix a été fait de les disperser dans l'espace jeunesse selon la typologie du document : les contes locaux avec les contes qui ne le sont pas, de même pour les albums, les bandes dessinées et les romans. Cela a été décidé car ils sortaient très peu à leur emplacement précédent. Les enfants étant habitués à aller se fournir dans l'espace jeunesse, ils n'avaient pas l'idée (ou ne savaient pas) d'aller se servir à un autre endroit. Pour les documents en langue bretonne, les contes et les albums sont rangés ensemble dans un rayonnage spécifique à la frontière entre l'espace adulte et l'espace jeunesse. Néanmoins, les bandes dessinées et les romans sont mélangés aux autres documents pour qu'ils aient plus de chance d'être empruntés.



Photo 5 : Romans jeunesse en Breton

Bien que le logiciel ne permette pas de renseigner le nombre d'emprunts qu'il y a sur ces documents, l'équipe de la médiathèque confirme que ces changements ont été efficaces et ont permis à ces documents de sortir beaucoup plus qu'auparavant. Elles le ressentent notamment lors du rangement des documents passés en retour. Cela montre l'importance d'écouter son public et de regarder les habitudes de déplacement des usagers pour décider où, chaque document, sera le mieux mis en valeur et aura le plus de chance d'attirer son public.

Enfin, il y a des revues d'intérêt local intégrées aux autres revues classiques. C'est le cas de titres comme *Surfer's* et *Surf session*. Ils ne sont pas basés sur la région mais Clohars-Carnoët possède un spot de surf. Les revues ont donc bien une thématique locale mais ce n'est néanmoins pas suffisant pour les intégrer au fonds en lui-même.

- B. Un fonds spécialisé : Gauguin et les peintres du Pouldu
- 1. Un fonds important pour l'histoire de la commune...

Paul Gauguin (1848-1903) est un peintre impressionniste et postimpressionniste français du XIXe siècle. En cette période, Pont-Aven, commune voisine de Clohars-Carnoët attire de nombreux artistes grâce à son école de peinture. Les premiers à venir s'y installer sont Américains dès 1863 et en 1880 « *une véritable colonie*

artistique s'est déjà constituée ». ⁹⁹ C'est en 1886 que Paul Gauguin arrive dans le village. Il souhaitait quitter Paris, devenu irrespirable, et choisit la Bretagne car Pont-Aven et Concarneau sont déjà des lieux renommés pour les artistes mais également pour des raisons économiques. En 1885 il écrit « *se mettre à l'auberge dans un trou de Bretagne, faire des tableaux et vivre économiquement. C'est encore en Bretagne qu'on vit le meilleur marché* » ¹⁰⁰. Il y rencontre de nombreux amis peintres qui, en 1889, le suivent dans son installation au Pouldu, village littoral de Clohars-Carnoët à la pension *Buvette de la plage* ¹⁰¹ (aujourd'hui reconstituée et transformée en musée). Parmi tant d'autres nous pouvons citer Charles Laval, Henri de Chamaillard, Wladislaw Slewinski, Henry Moret, Otto Seligman ou encore Emile Bernard. ¹⁰² Cette fois encore les Américains l'avaient devancé. ¹⁰³ « *Ce n'est qu'au moment précis où Pont-Aven fut abandonné pour le Pouldu, que l'école deviendra un organisme vivant, autonome, et qui, tout en continuant à s'épanouir au-dedans, ne cessera de rayonner à l'extérieur et d'attirer de nouveaux adeptes* ». ¹⁰⁴

Clohars-Carnoët a donc une histoire artistique très importante. Outre la maison-musée du Pouldu, c'est tout un programme touristique qui est organisé autour de cette thématique. La création du fonds spécialisé *Paul Gauguin et les peintres du Pouldu (GPP)* fut donc une évidence au moment de la création de la



Photo 6 : Fonds Paul Gauguin et les peintres du Pouldu

⁹⁹ PUGET Catherine (dir.), DELOUCHE Denise, JOWORSKA Wladyslawa, *Gauguin et ses amis à Pont-Aven*, Editions La Chasse-Marée, ArMen, 1989, p. 3.

¹⁰⁰ DELOUCHE Denise, *Gauguin et la Bretagne*, Editions Apogée, 1996, p. 8.

¹⁰¹ LE THOËR Pierre, GOZZI Marcel, *Clohars-Carnoët au fil du temps : Kloar-Karnoed amzer gwechall*, Liv'Editions, 2008, p. 270.

¹⁰² *Ibid.*, p.271.

¹⁰³ DELOUCHE Denise, *Ibid.*, p. 14.

¹⁰⁴ LE THOËR Pierre, GOZZI Marcel, *Ibid.*, p. 271.

médiathèque. C'est le maire, Jacques Juloux, qui a souhaité ce fonds pour créer un lien entre les deux établissements culturels les plus importants de la commune : la médiathèque et la *maison-musée du Pouldu*. Ce fonds a été complexe à créer puisqu'il est très spécifique, qu'il y a peu de sorties littéraires sur ce sujet et que, puisque la médiathèque est récente, elle n'a pas pu bénéficier d'un fonds ancien. C'est pourquoi c'est l'un des seuls fonds, avec le fonds Bretagne, pour lequel les dons sont acceptés de manière systématique. Entre 2013 et 2019, la taille du fonds a doublé, passant de 60 à 125 documents. Lors de la création de ce fonds en 2013, il a été nécessaire de définir une politique documentaire pour cadrer les thèmes qui peuvent en faire partie : « *les acquisitions seront axées sur l'histoire locale des peintres ayant séjournés au Pouldu de 1888 à 1894 (Meijer de Haan, Paul Sérusier, Charles Filiger, Henry Moret, Ernest de Chamaillard, Emile Jourdan, Maxime Maufra, Wladyslaw Slewinski, Jens Ferdinand Willumsen, Gustave Loiseau, Armand Seguin, Roderic O'Conor et Jan Verkade). Les influences liées à ces artistes pourront aussi y trouver leur place* »¹⁰⁵. Par influences, il faut comprendre l'école des Nabi (sous l'influence de Paul Sérusier), et les mouvements artistiques du synthétisme et du postimpressionnisme.

2. ...mais qui est aujourd'hui contesté

Les peintres du Pouldu et surtout Paul Gauguin sont donc au cœur des politiques culturelle, artistique et touristique de Clohars-Carnoët. Pour leur rendre hommage et embellir les murs de la commune, des œuvres ont été reproduites sur des façades pour une exposition en partenariat avec la *Maison-Musée du Pouldu* pour les trente ans de celle-ci en 2019 et intitulée « *Les Ephémères* ». Cette action est reconduite à l'été 2020 pour l'animation « *le chemin des peintres* ». Il s'agit d'un circuit pédestre permettant de visiter les sites ayant inspiré Paul Gauguin et ses amis. Chaque point remarquable est matérialisé par la reproduction d'une œuvre ou d'un texte des artistes ayant fréquenté la commune. Parmi les nombreuses œuvres choisies pour intégrer ces animations il y a

¹⁰⁵ Extrait de la politique documentaire rédigée en 2013 par BAUDIC Florence.

l'autoportrait de Paul Gauguin, peint entre 1890 et 1891 à Pont-Aven. Dans la nuit du 25 au 26 février 2021, un collage a été fait sur cet autoportrait. On pouvait y lire : « *Peut-on dissocier l'artiste du pédocriminel ?* » suivi de trois noms d'adolescentes et de leur âge, Tehura (13 ans), Pau'ura (14 ans) et Marie-Rose Vaeoho (13 ans) [voir annexe 8]. Ces allusions font référence aux adolescentes avec qui Paul Gauguin a eu des relations sexuelles, s'est marié et a eu des enfants lors de ses voyages à Tahiti entre 1890 et 1903.

Cette action aurait été menée par le collectif des « *Collereuses Cornouaille* », un mouvement féministe finistérien. La municipalité a décidé de le nettoyer et a condamné l'acte de vandalisme. Le collectif est alors revenu et a écrit, à la peinture rouge cette fois, « *À Clohars on glorifie la pédocriminalité* » [voir annexe 9]. Cette fois une plainte a été déposée par la municipalité pour dégradation de biens publics. Elle condamne de nouveau ces actes et engage une nouvelle restauration, malgré le risque de récidive.

Ces événements s'intègrent au contexte de *cancel culture* et de volonté et dissociation des artistes et de leurs œuvres notamment depuis les mouvements *Black lives matter* (2013) en faveur des droits de la communauté Afro-américaine puis des communautés noires en général. Le mouvement *Me too* (2017) contre les attouchements et les violences sexuels subies par les femmes a aussi son importance.

Dans cette affaire, ce n'est pas l'œuvre qui est remise en cause mais bien l'artiste lui-même car, de toutes les œuvres qui auraient pu être abîmées, c'est son visage qui a été touché. Se pose alors la question de la légitimité ou non de la censure artistique. La question est de savoir s'il est cohérent d'en vouloir à un homme du passé pour ses actes alors qu'il vivait dans une époque et une société qui sont différentes avec des lois et des mœurs qui le sont tout autant. Comme l'explique Caroline Fourest, « *les victimes de viol, de harcèlement, de génocides, de racisme, d'homophobie ou de transphobie méritent notre attention, qu'on les écoute et qu'on en tire les leçons pour enrayer ces mécanismes qui broient nos liens. Il en va tout autrement lorsque des opportunistes profitent de la compassion*

*pour ouvrir un bureau des plaintes permanentes. Où l'on s'agace de tout et de n'importe quoi, sans faire la part des choses ».*¹⁰⁶

Pour le moment, la légitimité du fonds *Paul Gauguin et les peintres du Pouldu* n'est pas remise en cause. Cela reste un pan trop important de l'histoire de la commune pour être balayé aussi rapidement. Mais est-ce une question de temps ? À voir dans le futur si cette polémique enfle jusqu'à atteindre la médiathèque et quelle sera alors la direction prise par la municipalité et la direction de l'établissement. Il est peut-être possible de changer l'appellation du fonds en effaçant le nom de Paul Gauguin et de conserver uniquement *les peintres du Pouldu*. Mais cela ne donnerait-il pas raison à ces groupes les incitant alors à recommencer avec d'autres œuvres d'autres artistes ? Si les actions contre Paul Gauguin continuent avec, peut-être, une montée en puissance et que le choix actuel de garder le fonds tel qu'il est, est maintenu dans le futur, cela risque de poser des problèmes et de créer de nouveaux troubles.

C. Des fonds vivants qui attirent

1. Les publics intéressés par ces fonds

Malheureusement le logiciel ne permet pas d'obtenir de statistiques à propos de la typologie de public qui emprunte parmi le fonds local. Mais en huit ans que ce fonds existe, l'équipe a pu se faire une idée du public touché. Le constat qu'elles ont pu faire est que le fonds spécialisé et le fonds Bretagne n'attirent pas le même public. Pour le premier, ce sont principalement les catégories socioprofessionnelles les plus élevées (professeurs, politiques, journalistes etc...) ainsi que, plus rarement, des scolaires pour des travaux d'école. Les touristes sont également un public important pour ce fonds. Le fait que ce soit cette typologie de public qui s'y intéresse semble logique, puisque ce fonds demande un niveau de lecture élevé comparativement au reste des fonds de la médiathèque. En effet, certains documents sont de niveau universitaire. Cela permet de correspondre au

¹⁰⁶ FOUREST Caroline, *Génération offensée : De la police de la culture à la police de la pensée*, Grasset, 2020, p. 110.

niveau de lecture attendu par le public et donc d'être réellement pris au sérieux par ce dernier. Le fonds Bretagne attire un public tout autre. Il est beaucoup plus pluriel et dépend surtout de la typologie de document. Le fonds étant très varié, il attire logiquement des personnes diverses. Les documents à dominante historique ou de pure géographie vont principalement attirer des hommes âgés (sur le modèle de l'érudit local) mais également des nouveaux arrivants dans la commune, de tout âge, qui souhaitent se renseigner. Pour ce qui est des romans, ce sont également des personnes âgées mais avec une dominance féminine. Les bandes dessinées sont principalement empruntées par des hommes mais le critère d'âge est plus diffus. En ce qui concerne les documents en langue bretonne, ils intéressent les enfants de la classe bilingue et leurs parents qui représentent la nouvelle génération brittophone mais également les usagers ayant une appartenance identitaire revendiquée. Enfin, les ouvrages tels que livres de recettes, guides touristiques, apprentissage du folklore local sont très prisés par la population estivale et les touristes pour en apprendre plus sur la commune et sa région.

Le public intéressé par le fonds Bretagne et le fonds *Paul Gauguin et les peintres du Pouldu* est donc pluriel. Chacun peut, à un moment ou à un autre, avoir besoin de s'y référer. C'est justement en continuant de considérer le fonds local comme pensé pour tous que tous se sentiront légitime de le fréquenter.

2. La valorisation du fonds local

a. *Le catalogue en ligne : faciliter les recherches des usagers*

Pour que ces deux fonds soient vivants et visibles par les usagers, plusieurs actions sont mises en place pour leur valorisation. Tout d'abord, devant le fonds local, entre lui et la borne d'accueil, il existe un présentoir qui permet d'exposer de beaux ouvrages sur des thèmes saisonniers, permettant ainsi d'attirer l'œil et de donner envie de s'approcher du fonds local. De plus, lorsqu'un usager cherche à se renseigner sur un sujet local mais sans avoir d'idée précise, il peut avoir le réflexe de faire sa recherche sur le catalogue en ligne. Il est donc important de lui faciliter la tâche avec un catalogage le plus complet possible. Le catalogue en ligne

ne propose pas encore de rubrique fonds local mais l'inter communauté va changer de SIGB dans l'année et il est possible qu'ils modifient cela. Pour le moment, il est tout de même possible de trouver facilement les ouvrages du fonds local en tapant « fonds Bretagne » ou « fonds Gauguin et les peintres du Pouldu ». Cela permet d'afficher tous les documents appartenant à ce fonds. De plus, pour restreindre les résultats, un travail d'indexation est effectué pour préciser les sujets abordés dans le document [voir annexes 10 et 11].

b. L'art comme relai entre les usagers et le fonds local

La valorisation du fonds local et du fonds Paul Gauguin et les peintres du Pouldu se fait surtout au travers de l'art. Clohars-Carnoët est une ville d'art, c'est donc tout naturellement que ce dernier prend une place importante. L'art est utilisé de deux façons au sein de la médiathèque Robert Badinter. Tout d'abord, il y a une salle d'exposition au fond de la structure. Une exposition est organisée tous les trois mois. Pour cela, l'équipe de la médiathèque a deux voies possibles. Tout d'abord, travailler avec des artistes locaux. C'est cette option qui a été choisie pour l'été 2021 avec l'artiste Rozenn Brécard. Le projet est de croquer la vie du marché, d'exposer ces dessins au sein de la médiathèque et d'organiser des ateliers dessins au sein de celle-ci pour adultes et enfants. Cela permet de mettre en valeur la vie locale de la commune et de faire participer les habitants. La médiathèque peut aussi se voir prêter, gratuitement, des expositions par la bibliothèque départementale de prêt du Finistère. À l'été 2019, elle s'était vu prêter une exposition sur les oiseaux d'Europe. Si les bibliothécaires n'avaient pas choisi de travailler avec Rozenn Brécard, elles auraient pu bénéficier d'une exposition sur d'anciennes affiches touristiques sur la Bretagne. Lors de la première exposition, et dès que c'est possible, l'équipe de la médiathèque fait une sélection d'ouvrages et autres documents de leur fonds pour les intégrer à l'exposition sous forme de présentation. Pour l'exposition sur les oiseaux, elles avaient sélectionné des livres sur les oiseaux du pays de Quimperlé et de la Bretagne en général pour l'agrémenter. Cela permet de mettre en valeur ces

documents et de les montrer à des personnes qui n'auraient pas d'elles même consulté le fonds local.

Enfin, il y a le *Kloar micro musée*, c'est-à-dire l'exposition d'une œuvre appartenant à la collection municipale, changée trois à quatre fois par an. Il s'agit d'une demande politique.

Effectivement, lorsque la mairie de la commune a voulu mettre en avant et exposer les œuvres lui appartenant, elle a pensé à la médiathèque en complément de la *Maison-Musée du Pouldu* qui a une base de données répertoriant



Photo 7 : Kloar micro-musée

toutes ces œuvres. Pour la mise en valeur, le mur dédié aux expositions est peint en gris foncé pour mieux les faire ressortir et attirer l'œil des visiteurs. La superficie du mur n'étant pas très grande, il est impossible d'exposer des toiles de gros format. Actuellement, c'est une huile sur toile d'Andrée Lavieille représentant la plage des Grands Sables (Pouldu) à l'été 1939, juste avant que la seconde guerre mondiale n'éclate. La peinture est offerte à la commune par Françoise Cambon, fille de l'artiste.

L'art local est donc très présent au sein de la médiathèque et complète parfaitement le fonds local en étant un bon relais entre lui et les usagers peu enclins à s'y intéresser.

CONCLUSION

Avec cette étude, un large panorama concernant les fonds locaux et régionaux au sein des médiathèques des communes de moins de cinq mille habitants a été dressé. Ce sont des structures peu étudiées et donc mal connues qui ont pourtant une façon de fonctionner qui leur est propre. Les professionnels de bibliothèques qui y travaillent doivent les faire tourner avec peu de moyens et d'espaces rendant leur fonctionnement parfois difficile avec des choix à faire et des priorités à mettre en œuvre. Ce sont des fonds pluriels, tous différents et qui peuvent prendre une multitude de formes. Bien que leur présence soit, encore aujourd'hui, évidente dans la majorité des bibliothèques françaises, il n'est pas toujours simple d'en définir un cadre. Le seul critère sur lequel chacun se met d'accord est celui du périmètre géographique. Cependant, celui-ci n'est pas égal partout et chaque bibliothécaire peut décider quelle est l'aire géographique la plus pertinente pour obtenir le fonds local le plus complet possible sans pour autant dépasser le cadre de la localité. Finalement, ce qui peut définir le territoire concerné par ce fonds peut être celui pour lequel le bibliothécaire se sent tenu à l'exhaustivité. Chaque fonds local est donc unique et dépend des choix faits par le bibliothécaire qui en a la charge.

Avant de créer un fonds local il faut donc se poser la question des critères faisant qu'un document puisse y entrer ou non mais pas uniquement. Il faut également décider si ce fonds aura une place particulière ou s'il sera mélangé avec les autres et dans ce second cas, comment le rendre visible ? Les fonds locaux se confondent régulièrement avec les fonds patrimoniaux. Cela peut encourager les professionnels à tenter une conservation des documents par un prêt restreint ou un rangement en magasin. Mais cela contraste avec la mission de lecture publique et de divertissement et est donc rarement appliqué. Tout document peut entrer dans le fonds local. Mais dans les faits, les bibliothèques des petites communes restent cantonnées à des typologies classiques : imprimés et périodiques puisque ce sont les documents les plus simples à acquérir. Les romans ont également une place importante. Ils permettent d'attirer un public différent, plus féminin, que les

ouvrages traitant de l'histoire locale. Du stéréotype du vieil érudit passionné d'histoire locale, le public de ces fonds s'est diversifié parallèlement à la multiplication des typologies de documents : chaque public peut y trouver des documents qui correspondent à leurs goûts et envies livresques.

En outre, les partenariats sont essentiels pour un fonds local efficace, complet et enrichissant. Ces partenariats peuvent avoir lieu avec d'autres bibliothèques municipales mais aussi avec les bibliothèques départementales de prêt. Ces dernières permettent de renouveler, gratuitement, le fonds et d'emprunter directement selon les demandes des usagers. C'est une bonne alternative pour les bibliothèques possédant peu de budget à consacrer au fonds local. Enfin, travailler de concert avec les autres structures culturelles et historiques de la commune et sa région (musées ou associations notamment) permet d'enrichir le fonds tout en ayant un lien fort permettant d'éventuelles synergies.

L'exemple de la médiathèque Robert Badinter est intéressant puisqu'en plus d'un fonds Bretagne complet, elle a mis en place un fonds spécialisé en lien avec l'histoire locale, aujourd'hui controversé, de sa commune.

Mais aujourd'hui on peut se demander si la présence d'un fonds local par bibliothèque publique est réellement obligatoire. Est-ce qu'une bibliothèque ne pourrait pas rassembler le fonds local à l'échelle d'une communauté de commune par exemple ? Cela permettrait de faire des économies budgétaires en évitant les doublons mais surtout une consultation plus simple puisque les usagers pourraient trouver tout ce qui concerne le territoire au même endroit. Moins de dispersion pour plus d'efficacité ?

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Les langues en France métropolitaines	31
Photo 2 : Le fonds Bretagne	62
Photo 3 : Les romans du fonds Bretagne.....	66
Photo 5 : DVD du fonds Bretagne.....	66
Photo 4 : Romans jeunesse en Breton.....	67
Photo 6 : Fonds Paul Gauguin et les peintres du Pouldu	Erreur ! Signet non défini.
Photo 7 : Kloar micro-musée	74

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Âge des fonds locaux	26
Graphique 2 : Budgets alloués aux fonds locaux.....	40

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Typologies de documents	24
Tableau 2 : Genres des romans	30
Tableau 3 : Echelles géographiques	38
Tableau 4 : Nombre de réponses positives et négatives à propos de l'exhaustivité et de la conservation des fonds.....	43
Tableau 5 : Typologies des documents du fonds local	65

ANNEXES

Annexe 1 : le questionnaire :

- Le nom de la commune sur laquelle votre bibliothèque est implantée :
- J'accepte que le nom de ma commune soit cité au sein du mémoire ou je préfère l'anonymat : J'accepte
 Je refuse
- Le nombre d'habitant de votre commune :
- Votre bibliothèque possède-t-elle un fonds local ou régional ? Oui
 Non
- Sinon pourquoi ?
- Si oui, depuis quand ? Je ne sais pas
 - 5 ans
 Entre 5 et 15 ans
 Entre 15 et 30 ans
 + 30 ans
- Votre fonds local est libre-service ou en réserve sur demande ?
 Libre-service Sur demande
- Votre fonds local est-il séparé du reste des collections ? Oui
 Non
- Les documents de votre fonds local sont-ils empruntables ? Oui
 Non
- Quelles restrictions ?
- Typologie des documents présents dans votre fonds local :
 Livres Imprimés Manuscrits Périodiques Photos
 Dessins Cartes Estampes CD/DVD
 Médailles Autre :
- Possédez-vous des éphémères au sein de votre fonds local ? Oui
 Non

- Si oui, de quelles sortes ?
 - Affiches Cartes postales Brochures Publicités
 - Menus Pièces administratives Programmes Etiquettes
 - Tracts Titres de transport Tickets/Billets Calendrier
 - Autre :

- Si oui, Comment cataloguez-vous les éphémères ?
 - EAD Unimarc Autre :

- Avez-vous des romans au sein de votre fonds local ? Oui
 Non

- Si oui, de quel genre ?

- Possédez-vous des documents en langue régionale ? Oui
 Non

- Si oui, quelle(s) langue(s) ?

- Avez-vous une politique documentaire rédigée spécifique au fonds local ?
 - Oui Non

- Les limites géographiques de votre fonds local :
 - Votre commune Votre département Votre région
 - Autre :

- Quel budget allouez-vous à votre fonds local ?
 - Pas de budget spécifique < 1% du budget global Plus de 5% du budget global
 - Préfère ne pas répondre Entre 1 et 5% du budget global

- Si vous souhaitez préciser votre budget pour le fonds local :

- Recherchez-vous l'exhaustivité dans vos acquisitions ? Oui
 Non

- Votre fonds local a-t-il une dimension de conservation ? Oui
 Non

- Avez-vous une politique de numérisation de votre fonds local ? Oui
 Non

- Si non, pourquoi ?

- Votre bibliothèque est-elle en partenariat avec :
 - D'autres bibliothèques
 - Associations
 - Musée
 - Aucun partenariat
 - Autre :
- Ce partenariat a-t-il un cadre juridique ? Oui
 Non
- Si oui, lequel ?
 - Convention
 - Association
 - Groupement d'intérêt public (GIP)
 - Autre :
- Avez-vous une politique de valorisation de votre fonds local ? Oui
 Non
- Si oui, comment ?
 - Expositions
 - Présentations
 - Conférences
 - Rencontres
 - Visites
 - Tables
 - Autre :
Thématiques
- Avez-vous déjà participé à un projet éditorial à propos de votre fonds local ? Oui Non
- Si oui, de quel genre ?
 - Brochures
 - Catalogues d'expositions
 - Ouvrages collectifs
 - Revues scientifiques
 - Réédition de livres anciens
 - Autre :
- Selon vous, y a-t-il un profil type de l'utilisateur des fonds locaux ? Si oui, quel est-il ?
- Si vous souhaitez ajouter quelque chose n'hésitez pas !
- Si vous souhaitez me laisser un moyen de vous recontacter pour plus de précision ou de nouvelles questions, je vous en remercie

Annexe 2, 3 et 4 : les catalogues en ligne :

Annexe 2 : Flamanville : Exemple d'un document du fonds local

Et la liberté vint de Cherbourg : la bataille logistique de la Libération



Livres Adultes (9782854803754)

Liste << résultat 18/479 >>

Auteur [Robert Lerouillois](#) [auteur]
Titre Et la liberté vint de Cherbourg : la bataille logistique de la Libération / Robert Lerouillois ; préfacé par Gilles Perrault.
Editeur Condé-sur-Noireau : [C. Corlet](#), 1991.
Sujet [Cherbourg : libération : 1944](#)
[débarquement : Normandie : 1944](#)
[guerre mondiale \(seconde\) : Cherbourg : 1944](#)
[Normandie \(bataille\) : 1944](#)
ISBN 2-85480-375-2




Disponibilité	Détails	Biographie Lerouillois	Commentaire amazon.fr	Réservation
Description	280 p.			
Indice	940.53.			
Centre d'intérêts	Fonds local ; Histoire de l'Europe. Europe de l'Ouest.			
Autres auteurs	Gilles Perrault .			

Annexe 3 : Frépillon : Exemple d'un document du fonds local


Disponibilité	Détails	Biographie Fédération Fr...	Commentaire amazon.fr	Réservation
Mention d'édition	2e éd..			
Description	168 p. : ill., couv. ill. en coul. ; 21 cm			
Notes	La couv. porte en plus : "topo-guide, GR 1, GR 11, GR pays". Bibliogr. p. 21-24. Cartogr. p. 11. Index. La couv. porte en plus : "topo-guide, GR 1, GR 11, GR pays". Bibliogr. p. 21-24. Cartogr. p. 11. Index.			
Langue	Français			
Centre d'intérêts	Géographie et voyages.			
Contient	36 promenades randonnées			
Bnf Frépillon	Trouvée			
Genre Frépillon	FONDS LOCAL			
Genre Méry	DOCUMENTAIRE ADULTE			
Indexation Frépillon	Randonnee			
Guide				
Val d'oise				
Promenade				
Indexation Méry	Val d'oise Randonnee			
Val d'oise				
Randonnee				

Annexe 4 : Saint-Martin-En Haut : Fonds local en sujet puis en sujet et libellé

Résumé **Détails**

Libellé validé	Roman
Types de documents validés	Livre
Genres validés	nouvelle
Type de document	Texte
Editeur	ABCD'r, 2017, Le Boulou
Document lié	<p>Image</p> 
ISBN	978-2-36451-062-3
Langue du document	français
Description physique	1 vol. (235 p.) 21 cm
Auteur	Novat, Dominique
Sujets	Fonds local

Détails

Libellé validé	Bande dessinée
Libellé validé	Fonds local
Genres validés	bande dessinée
Type de document	Texte
Editeur	Association l'Epicierie Séquentielle, 2015-, Caluire
Document lié	<p>Image</p> 
Langue du document	français
Périodique	Les Rues de Lyon : mensuel de bande dessinée / Association l'Epicierie Séquentielle [Association l'Epicierie Séquentielle; 2428-744X] (Volume 73, 2021-01-01)
Auteur	Association l'Epicierie Séquentielle
Sujets	Fonds local

Annexe 5 : Les périodiques :

DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES
Dénombrement des titres de la presse éditeur en 2018

ENSEMBLE DE LA PRESSE EDEITEUR

Tableau récapitulatif

En nombre de titres

	Total	Quot.	Hebdo.	Mens.	Trim.	Autres
PRESSE NATIONALE D'INFO GENERALE ET POLITIQUE	139	9	29	36	64	1
INFORMATION GENERALE & POLITIQUE	64	9	9	10	35	1
PRESSE D'OPINION	60	0	11	22	27	0
MAGAZINE	15	0	9	4	2	0
PRESSE LOCALE D'INFO GENERALE ET POLITIQUE	419	62	298	26	30	3
INFORMATION GENERALE & POLITIQUE	321	61	248	8	2	2
MAGAZINE	51	0	4	18	28	1
ANNONCES JUDICIAIRES & LEGALES	47	1	46	0	0	0
JOURNAUX GRATUITS	149	12	22	65	45	5
INFORMATION GENERALE & POLITIQUE	47	12	12	16	7	0
INFORMATION SPECIALISEE	83	0	10	40	29	4
INFORMATION SPECIALISEE TECH/PRO	19	0	0	9	9	1
PRESSE SPECIALISEE GRAND PUBLIC	1937	13	52	374	1 469	29
JOURNAUX D'ANNONCES	8	0	1	3	4	0
PRESSE CULTURELLE	131	0	0	29	101	1
MAISON & DECORATION	82	0	1	11	67	3
ECONOMIE	28	0	6	7	13	0
PRESSE FEMININE	180	0	8	26	144	2
PRESSE DES JEUNES	202	3	5	56	135	3
LOISIRS	884	0	6	133	731	14
PRESSE MASCULINE	20	0	0	2	15	3
SPORT	180	9	5	56	108	2
SCIENCE & TECHNIQUE	38	0	0	11	27	0
T.V / SPECTACLE	17	0	11	4	2	0
SENSATION / EVASION	89	1	8	13	66	1
FAMILLE / SOCIETE	80	0	1	23	56	0
PRESSE SPECIALISEE TECHNIQUE ET PRO	1 237	1	121	479	608	28
PRESSE AGRICOLE	142	0	71	52	18	1
BATIMENT / TRAVAUX PUBLICS	56	0	3	19	33	1
COMMERCE	51	0	3	29	19	0
PRESSE MEDICALE	363	0	6	90	257	10
BIENS D'EQUIPEMENTS	24	0	2	8	14	0
FINANCES / ACTIVITE BOURSIERE	16	0	2	8	6	0
AGRO-ALIMENTAIRE	24	0	3	10	11	0
BIENS INTERMEDIAIRES	18	0	0	6	12	0
LOCATION / CREDIT-BAIL / IMMOBILIER	18	0	1	14	3	0
SERVICES MARCHANDS	323	1	21	162	137	2
SERVICES NON MARCHANDS	143	0	2	54	73	14
PRODUCTION/DISTRIBUTION D'ENERGIE	9	0	0	2	7	0
ASSURANCE	7	0	1	5	1	0
TRANSPORT & TELECOMMUNICATION	20	0	4	11	5	0
BIENS DE CONSOMMATION	23	0	2	9	12	0
JOURNAUX GRATUITS D'ANNONCES	19	0	6	12	0	1
ENSEMBLE DE LA PRESSE 2018	3 900	97	528	992	2 216	67
ENSEMBLE 2017	3 911	97	534	1 012	2 199	69

Annexe 6 : Fascicules Sociétés savantes Saint-Jean-de-Marsacq :



Annexe 7 : Exposition Arjuzanx, Saint-Jean-de-Marsacq :



Annexe 8 : Paul Gauguin, 1^{er} tag :



Annexe 9 : Paul Gauguin, 2^{ème} tag :



Annexe 10 : Exemple d'une notice du fonds Bretagne :



Oiseaux du bocage breton
Brousse, Stéphane. Auteur
Edité par Y. Embanner. Fouesnant - DL 2013
Guide pour observer le patrimoine ornithologique des cinq départements bretons au fil des saisons. Avec des conseils pour l'identification des espèces, ainsi que des informations sur la répartition, le biotope, le régime alimentaire et la reproduction des oiseaux locaux.

☆☆☆☆☆
0 avis

DÉTAIL

Type de document	Livre
Sujets	Oiseaux -- Moeurs et comportement -- France -- Bretagne (France) Oiseaux -- Distribution géographique -- France -- Bretagne (France)
Note	Bibliogr. et weblogr. p. 159. Bibliogr. de S. Brousse, 1 p. Glossaire. Index
Langue	français
Description physi...	1 vol. (159 p.). ill. en noir et en coul., couv. ill. en noir et en coul.. 28 cm
Contributeurs	Lefrançois, Sandra. Illustrateur
Genre	Documentaires et essais ; Essais
Public	ADULTES
Fonds	Fonds Bretagne

Annexe 11 : Exemple d'une notice du fonds GPP :



Paul Gauguin & les Marquises : paradis trouvé ?
Boyle-Turner, Caroline (1949-....). Auteur
Edité par Vagamundo. [Pont-Aven] - DL 2016
Une étude des dernières années de P. Gauguin, sur l'île d'Hiva Oa et des thèmes qui traversent alors sa création picturale : croyances, autorité coloniale, exotisme, etc. L'auteure se fonde sur ses écrits et ses oeuvres, ses lettres, mais aussi sur des archives, des pièces de musées et des entrevues avec des archéologues, des anthropologues ou encore des botanistes.

☆☆☆☆☆
0 avis

DÉTAIL

Type de document	Livre
Sujets	Gauguin, Paul (1848-1903) -- Résidences et lieux familiaux -- Marquises (Polynésie française ; îles) Gauguin, Paul (1848-1903) -- Dernières années
Note	Bibliogr. p. 227-234. Index
Langue	français
Description physi...	1 vol. (253 p.). ill. en coul.. 27 cm
Liens	Est une traduction de : Paul Gauguin & the Marquesas : paradise found ?
Autre titre	Paul Gauguin et les Marquises (Autre variante du titre)
Contributeurs	Julien, Belem (1984-....). Traducteur
Genre	Documentaires et essais
Public	ADULTES
Fonds	Fonds Gauguin et les peintres du Pouldu